

Inséré Logo CNP-NZ

ETUDE SUR L'ETAT DES LIEUX DE LA LIBERTE DE LA PRESSE 2013 – 2014 AU BURKINA FASO

RAPPORT FINAL
(Janvier 2015)

Nanebor Consult - SARL
06 BP 10 518 OUAGADOUGOU 06
Tél. Bur. : 25 37 30 14 – Cel. : 75 20 90 20 // 78 95 85 85
Email : nanebor.consult.sarl@gmail.com

Sommaire

1	INTRODUCTION	4
2	CADRE METHODOLOGIQUE	4
3	RESULTATS	12
4	CONCLUSION	51

Tables des illustrations

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DU NOMBRE DE RADIOS SONORES	12
GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DU NOMBRE DE RADIOS SONORES	13
GRAPHIQUE 3 : REPARTITION DES ORGANES DE PRESSE SELON LES REGIONS ADMINISTRATIVES.....	13
TABLEAU 1 : ECHANTILLON DE MEDIAS	8
TABLEAU 2 : REPARTITION DES JOURNALISTES ET RESPONSABLES D'ORGANES DE PRESSE DE L'ECHANTILLON SELON LA LOCALITE	9
TABLEAU 3 : REPARTITION DES JOURNALISTES ET RESPONSABLES D'ORGANES DE PRESSE SELON LA NATURE DE L'ORGANE.....	9
TABLEAU 4 : REPARTITION DES JOURNALISTES ET RESPONSABLES D'ORGANES DE PRESSE SELON LE STATUT DE L'ORGANE.....	9
TABLEAU 5 : REPARTITION DES JOURNALISTES ET RESPONSABLES D'ORGANES DE PRESSE SELON LE SEXE	9
TABLEAU 6 : REPARTITION DE L'ECHANTILLON DE L'ENQUETE CAP SELON LE SEXE	10
TABLEAU 7 : REPARTITION DE L'ECHANTILLON DE L'ENQUETE CAP SELON L'AGE DU REpondANT	10
TABLEAU 8 : REPARTITION DE L'ECHANTILLON DE L'ENQUETE CAP SELON L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE	10
TABLEAU 9 : TAILLE ET STRUCTURE DE L'ECHANTILLON QUALITATIF.....	11
TABLEAU 10 : REPRESENTATIVITE DES SECTEURS (PRIVE/PUBLIC) DANS LES DIFFERENTES STRATES	12
TABLEAU 11 : NOMBRE D'ANNEES D'EXPERIENCE DES RESPONSABLES D'ORGANES DE PRESSE.....	14
TABLEAU 12 : REPARTITION DES JOURNALISTES ET RESPONSABLES D'ORGANES DE PRESSE SELON LE PROFIL	14
TABLEAU 13 : RAYON DE COUVERTURE DES SOCIETES DE RADIO ET TELEVISION SELON LES RESPONSABLES	15
TABLEAU 14 : ESTIMATION DU TITRAGE MOYEN	15
TABLEAU 15 : REPARTITION DES DECLARATIONS DES JOURNALISTES SUR LA DISPONIBILITE D'UN EQUIPEMENT DE TRAVAIL ADEQUAT .	17
TABLEAU 16 : REPARTITION DES DECLARATIONS DES JOURNALISTES SUR LES CONSEQUENCES DE LA DISPONIBILITE D'UN EQUIPEMENT DE TRAVAIL ADEQUAT	17
TABLEAU 17 : REPARTITION DES MEDIAS SELON LES DECLARATIONS DES JOURNALISTES SUR LA POSSESSION DE LA CARTE DE PRESSE ..	18
TABLEAU 18 : RAISONS DE LA NON POSSESSION DE LA CARTE DE PRESSE.....	18
TABLEAU 19 : TRAITEMENT SALARIAL DES JOURNALISTES EN CONFORMITE AVEC LA GRILLE SALARIALE PREVUE DANS LA CONVENTION COLLECTIVE	19
TABLEAU 20 : PRISE EN CHARGE SANITAIRE DU PERSONNEL PERMANENT PUBLIC ET PRIVE.....	19
TABLEAU 21 : CONFORMITE DES PIGES ET PAIEMENT DE PRIMES PUBLIC ET PRIVE.....	20
TABLEAU 22 : CRITERES DE LA MANIFESTATION DE LA LIBERTE DE PRESSE AU BURKINA SELON LES PROFESSIONNELS DES MEDIAS	23
TABLEAU 23 : OPINION DES REpondANTS DE L'ENQUETE CAP SUR LA LIBERTE D'EXPRESSION	23
TABLEAU 24 : EVOLUTION DE LA LIBERTE DE LA PRESSE EN 2013-2014 SELON LES PROFESSIONNELS DES MEDIAS	25
TABLEAU 25 : FORMES DE VIOLENCE RECENSEES A PARTIR DU SITE WEB DU CNP-NZ	26
TABLEAU 26 : FORMES DE VIOLENCES SUBIES PAR LES JOURNALISTES EN 2013 - 2014	26
TABLEAU 27 : NIVEAU DE CONNAISSANCE DE VIOLENCES SUBIES EN 2013 - 2014 PAR LES JOURNALISTES SELON LE PUBLIC DE L'ENQUETE CAP.....	27
TABLEAU 28 : PROPORTION DES JOURNALISTES AYANT ETE ENTENDUS PAR LA JUSTICE EN 2013-2014	32
TABLEAU 29 : PRINCIPALES ENTRAVES A LA LIBERTE DE PRESSE EN 2013-2014.....	33
TABLEAU 30 : APPRECIATION DE LA PRATIQUE DE LA CENSURE	34
TABLEAU 31 : APPRECIATION DE LA PRATIQUE DE L'AUTOCENSURE	35
TABLEAU 32 : TYPE DE FORMATION REÇU EN JOURNALISME	36
TABLEAU 33 : CRITERES DE LA MANIFESTATION DE L'ENGOUEMENT AUTOUR DE LA PRESSE EN LIGNE	37
TABLEAU 34 : MEDIAS PREFERES EN PREMIER PAR LA POPULATION	38
TABLEAU 35 : RAISONS DU CHOIX DU MEDIA PREFERE EN PREMIER	38
TABLEAU 36 : AVANTAGES DE LA PRESSE EN LIGNE PAR RAPPORT A LA LIBERTE DE LA PRESSE SELON LES PROFESSIONNELS DES MEDIAS.....	40
TABLEAU 37 : RAISONS JUSTIFIANT LA LIBERTE QU'OFFRE LA PRESSE EN LIGNE PAR RAPPORT A LA PRESSE ECRITE	40
TABLEAU 38 : CHANGEMENTS INTERVENUS CES DEUX DERNIERES ANNEES DUS A LA PRESSE EN LIGNE.....	45
TABLEAU 39 : INCONVENIENTS DES MEDIAS EN LIGNE.....	46
TABLEAU 40 : IDENTIFICATION DES EVENEMENTS PARTICULIERS QUI ONT MARQUE L'ENVIRONNEMENT MEDIATIQUE	46
TABLEAU 41 : RESULTATS DE L'EVALUATION DE L'IMPACT DE LA CRISE SUR LA PRODUCTION DANS LES MEDIAS.....	48
TABLEAU 42 : RESULTATS DE L'EVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE LA CRISE SUR LES MEDIAS.....	49

1 INTRODUCTION

Le Centre National de Presse Norbert ZONGO (CNP-NZ) a été créé le 3 mai 1998. Il est une institution non gouvernementale de défense des journalistes et de la liberté de presse et demeure placé sous la responsabilité de l'Association des Journalistes du Burkina Faso (AJB), du Syndicat Autonome des Travailleurs de l'Information et de la Culture (SYNATIC) et de la Société des Editeurs de la Presse Privée (SEP). Ces trois organisations étant les plus représentatives de la presse au Burkina Faso. Le CNP-NZ constitue un espace de rencontres, de travail, de solidarité, d'échanges professionnels et de réflexions sur le métier pour tous les journalistes des différents médias (publics ou privés).

Un Comité de Pilotage a été mis en place et est chargé de l'orientation indépendante du CNP-NZ, de l'élaboration du programme d'activité et de sa mise en œuvre.

Les actions menées actuellement par le centre s'inscrivent dans son troisième plan stratégique 2014-2017. L'axe II de ce plan traite de la promotion des médias. Les activités qui y sont déclinées couvrent deux volets qui sont :

- l'amélioration de l'environnement institutionnel des médias (amélioration des textes de lois sur la presse, plaidoyer pour leur adoption et pour l'accès aux sources d'informations) ;
- le renforcement de la protection et défense des journalistes (sensibilisation, plaidoyer envers les partenaires de terrain des journalistes)

Dans ce deuxième volet de l'axe II en plus des activités citées, il est prévu de réaliser annuellement une étude sur l'état de la liberté de la presse au Burkina Faso ; ceci, afin de mesurer ou de faire le point sur l'effectivité de la liberté de la presse au Burkina Faso. Ces rapports périodiques fournissent ainsi de façon annuelle, des renseignements sur l'état de la liberté de la presse mais aussi permettent au CNP-NZ de mieux coordonner ses actions de promotion de défense et de renforcement de la liberté de presse.

Cependant, au cours de l'année 2013, cette étude n'a pu être réalisée. Pour prendre en compte cette année écoulée, il est prévu la réalisation cette année de la dite étude qui va couvrir la période 2013-2014. L'étude s'est effectivement déroulée entre le 15 octobre 2014 et le 20 Janvier 2015.

Le présent rapport qui fait justement l'état des lieux de la liberté de la presse est structuré en 5 blocs :

- une introduction
- un cadre méthodologique
- une présentation des résultats de l'étude
- une présentation des mesures pertinentes et des recommandations
- une conclusion

2 CADRE METHODOLOGIQUE

2.1 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE

2.1.1 Objectif général de l'étude

L'objectif général de l'étude a été le suivant :

- Faire l'état des lieux de la liberté de la presse au Burkina Faso pour la période de 2013 à 2014.

2.1.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de :

- Présenter le tableau général des médias au Burkina de nos jours : radios, télévisions, presse écrite et la situation des médias en ligne et leur impact ;
- Faire un diagnostic des conditions de travail et de vie des journalistes au sein des médias d'Etat et privés et leurs conséquences sur la liberté de la presse ;
- Faire un diagnostic et une analyse des impacts de la crise actuelle sur la situation de la liberté de la presse ;
- Identifier les formes et actes récurrents de violation de la liberté de la presse auxquels sont confrontés les journalistes ;
- Expliquer les causes de ces atteintes à la liberté de la presse ;
- Formuler des recommandations pour une réelle effectivité de la liberté de la presse au Burkina Faso.

2.1.3 Résultats attendus

1. Le CNP-NZ dispose d'un document de référence sur l'effectivité de la liberté de la presse au Burkina Faso ;
2. Les formes et actes récurrents de violation de la liberté de la presse sont identifiés ;
3. Leurs causes sont connues ;
4. Le CNP-NZ est outillé pour mieux orienter ses actions pour le renforcement de la liberté de la presse et la promotion des médias ;

2.2 QUESTIONS DE RECHERCHE

Réaliser une étude n'est rien d'autre que se poser des questions pertinentes en rapport avec l'objet de l'étude, mobiliser les ressources méthodologiques les plus pertinentes et suivre des procédés systématiques et rigoureux pour y répondre. C'est la raison pour laquelle, l'option est faite de formuler des questions d'orientations à partir des objectifs et résultats attendus de l'étude afin de faciliter la conception même de l'étude et partant, sa réalisation.

Dans le but donc d'éclairer et de mieux structurer le processus de production de l'étude, les questions suivantes ont été formulées :

- a) Quelles sont les caractéristiques majeures des différents médias présents au Burkina Faso et quelles sont les formes de catégorisation possible (nature, ancienneté, audiences, nombre d'employés, etc.) ?
- b) De quelle façon peut-on décrire et caractériser la situation de la presse en ligne et son impact ?
- c) Dans quelles conditions de travail et de vie se trouvent les journalistes dans les médias d'Etat et privés, et quelles en sont les conséquences sur la liberté de la presse ?
- d) De quelle façon la crise actuelle impacte-t-elle la liberté de la presse au Burkina Faso ?
- e) Quelles sont les différentes formes et actes récurrents de violation et d'entraves à la liberté de la presse au Burkina Faso et quelles en sont les principales causes ?

f) Quelles sont les mesures et actions les plus pertinentes à mettre en œuvre ?

2.3 METHODES, TECHNIQUES, OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES

2.3.1 Caractéristique de la méthodologie globale

Une méthodologie mixte (qualitative et quantitative) a été utilisée pour garantir une certaine robustesse aux résultats de l'étude grâce à la triangulation de plusieurs sources de données.

2.3.2 Type d'étude, nature et source de données

2.3.2.1 Type d'étude

Il s'est agi d'une étude transversale pour certains aspects et rétrospective pour d'autres, à visée descriptive et analytique. Une méthodologie mixte a été adoptée afin de recueillir et analyser à la fois les données qualitatives et quantitatives.

2.3.2.2 Nature et source de données

Deux types de données ont été utilisés : des données quantitatives et des données qualitatives.

Les données quantitatives sont constituées d'informations statistiques déjà collectées, traitées et analysées dans le cadre d'études, de recherche ou tout simplement de rapports périodiques de certains organismes et institutions très impliquées dans le développement et la régulation des activités des médias. Elles sont également produites par le biais d'une enquête quantitative de terrain à trois volets : le remplissage d'une fiche d'identification et de caractérisation de l'ensemble des médias répertoriés au Burkina Faso, l'administration d'un questionnaire auprès des journalistes et responsables d'organes de presse, l'administration d'un questionnaire auprès d'un échantillon « accidentel » de personnes dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Les données qualitatives ont été collectées par le biais d'une enquête qualitative. Ces données concernent les opinions et les perceptions d'un certain nombre d'acteurs sur les principaux faits marquants relatifs à la question de la liberté de la presse et les facteurs contextuels qui l'influençaient entre janvier 2013 et septembre 2014.

2.3.3 Technique et outils de collecte de données

Trois techniques de collecte de données liées aux sources de données, aux axes et questions de recherche ont été utilisées. Il s'agit de :

- la revue documentaire ;
- le remplissage d'une grille d'identification et de caractérisation des médias ;
- l'administration d'un questionnaire auprès d'un groupe de journalistes et de responsables d'organes de presse issu d'un échantillon stratifié de médias ;
- l'enquête Connaissances-Attitudes-Comportements(CAP) par questionnaire au sein des populations des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ;
- Entrevues qualitatives individuelles et de groupes.

2.3.3.1 Revue documentaire

Cette revue a permis de collecter des données existantes ; aussi bien des données quantitatives que des données qualitatives. Une grille de lecture a été élaborée pour faciliter l'exploitation des ressources documentaires et la production des synthèses. Un travail de revue de presse a été réalisé avec un focus sur : la liberté d'opinion et de presse, l'environnement des médias burkinabè et la gouvernance, et enfin la crise sociopolitique (cf. – Bibliographie).

2.3.3.2 Remplissage d'une grille d'identification et de caractérisation des médias

Une grille d'identification et de caractérisation très simple a été élaborée et dans la mesure du possible, l'ensemble des médias retenus dans l'échantillon a eu sa grille remplie. L'exploitation de cette grille a fourni la matière première pour la caractérisation des médias de nos jours.

2.3.3.3 Administration d'un questionnaire auprès d'un groupe de journalistes et de responsables d'organes de presse

Ce questionnaire avec plusieurs modules a permis de saisir les perceptions des journalistes et des responsables d'organes de presse sur l'effectivité de la liberté de la presse, sur les différentes formes et actes récurrents de violation de la liberté de presse auxquels sont confrontés les journalistes et leurs causes, et sur les causes et conséquences de la crise sociopolitique actuelle sur les médias de façon générale et sur la liberté de la presse de façon particulière. En plus, le questionnaire contenait un module spécifique pour la presse en ligne.

2.3.3.4 Enquête par questionnaire auprès de la population générale

Il s'agit de l'enquête CAP qui a été effectuée auprès d'un échantillon non-probabiliste dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Cette enquête a permis d'avoir les connaissances, attitudes et pratiques par rapport à la liberté de la presse. Les modalités de constitution de cet échantillon sont précisées dans la section consacrée au plan d'échantillonnage.

2.3.3.5 Entrevues qualitatives individuelles et de groupes

L'enquête qualitative avait pour objectif de saisir la compréhension des acteurs sur la problématique de la liberté de la presse. Alors que l'enquête quantitative a permis de produire des fréquences descriptives simples qui montreront la distribution statistique des perceptions et des opinions sur la réalité de la liberté de la presse, l'enquête qualitative a permis de faire une analyse en profondeur. En effet, les entrevues qualitatives approfondies qui ont été réalisées auprès d'un échantillon hétérogène de personnes averties, a permis d'expliquer et donc, de mieux comprendre la problématique étudiée. Un guide d'entrevue approfondie a été élaboré à cet effet.

2.3.4 Plan d'échantillonnage

2.3.4.1 Échantillonnage pour les enquêtes quantitatives

Il faut rappeler qu'en termes d'enquêtes quantitatives, il était prévu :

- le remplissage d'une grille d'identification et de caractérisation des médias ;
- l'administration d'un questionnaire auprès d'un groupe de journalistes et de responsables d'organes de presse ;
- l'enquête CAP par questionnaire au sein des populations des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ;

En ce qui concerne la grille d'identification et de caractérisation, il s'est agit d'une collecte d'informations qui s'étend à l'univers d'enquête constitué par la totalité de l'ensemble des médias répertoriés au Burkina Faso de nos jours.

2.3.4.1.1 Echantillon pour l'enquête auprès d'un groupe de journalistes et de responsables d'organes de presse

Pour des soucis de rigueur et d'objectivité, le choix avait été fait de travailler avec un échantillon probabiliste constitué à partir d'un processus d'échantillonnage en plusieurs étapes. L'univers d'enquête ici n'est pas la population de journalistes ou de responsables d'organes de presse mais plutôt la population de médias. Le plan d'échantillonnage s'est effectué en plusieurs étapes.

La première étape a permis de déterminer des échantillons par strate non proportionnel. La strate dans ce cas correspond à la nature du médium. En tenant compte de la catégorisation faite par le CSC à partir de la nature des médias, quatre strates ont été considérées : les sociétés de radiodiffusion sonores, les sociétés de télévision, les titres de presse écrite et la presse en ligne. Dans chacune des strates, un échantillon dont la taille correspondrait à 30% de l'ensemble de la strate a été constitué.

La deuxième étape a consisté à prendre en compte les spécificités liées à l'appartenance au privé ou au public selon leur importance réelle en termes de nombre de media. Pour tenir compte du caractère public et privé des medias (une caractéristique fondamentale pour la question de la liberté de la presse dans notre contexte national), le plan d'échantillonnage a prévu de considérer des quotas proportionnels de représentativité permettant d'avoir une représentativité réelle des groupes de médias dans les différentes strates constituées.

Pour prendre en compte l'importance de chaque secteur (privé/public), il faut procéder à l'évaluation de l'importance du nombre de médias de chaque secteur dans une strate par rapport au nombre total de media de la strate.

Il était prévu de faire le tirage des unités (médium) de façon aléatoire à partir de la liste exhaustive de médias tirés du dernier rapport du CSC. Cependant, la dispersion géographique des organes de presse et la présence d'organes relais dans les provinces ont quelque fois faussé le principe du tirage aléatoire. Un échantillon non-probabiliste a été constitué en tenant compte des axes routiers et de la proximité avec les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, villes dans lesquelles se trouvent le plus grand nombre de medias. La structure et la taille de l'échantillon se présentent comme suit dans le tableau n°1 :

Tableau 1 : Echantillon de medias

Catégories	Privé		Public		Ensemble	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Presse en ligne	7	9,72%	1	8,33%	8	9,52%
Sociétés de radiodiffusion sonore	36	50,00%	7	58,33%	43	51,19%
Sociétés de télévision	7	9,72%	3	25,00%	10	11,90%
Titres de presse écrite	22	30,56%	1	8,33%	23	27,38%
Total	72	100,00%	12	100,00%	84	100,00%

Dans chaque médium tiré, un responsable (directeur de publication, rédacteur en chef) et/ou un journaliste a participé à l'enquête en fonction de leur disponibilité. L'échantillon des 84 personnes interrogées se présente de la façon suivante (tableaux 2, 3, 4, 5) :

Tableau 2 : Répartition des journalistes et responsables d'organes de presse de l'échantillon selon la localité

Localités	Responsable média		Journaliste	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Réo	3	6,38	2	5,41
Koudougou	2	4,26	1	2,70
Sabou	1	2,13	1	2,70
Dédougou	1	2,13	0	0,00
Ouaga	27	57,4	23	62,16
Bobo	6	12,8	4	10,81
Bama	1	2,13	1	2,70
Banfora	2	4,26	1	2,70
Boudry	1	2,13	1	2,70
Manga	1	2,13	1	2,70
Ziniaré	1	2,13	1	2,70
Koupéla	1	2,13	1	2,70
TOTAL	47	100	37	100

Tableau 3 : Répartition des journalistes et responsables d'organes de presse selon la nature de l'organe

Type de médias	Responsable	Journaliste	Ensemble	
Presse en ligne	3	5	8	10%
Sociétés de radiodiffusion sonore	23	20	43	51%
Sociétés de télévision	7	3	10	12%
Titres de presse écrite	14	9	23	27%
Total	47	37	84	100%

Tableau 4 : Répartition des journalistes et responsables d'organes de presse selon le statut de l'organe

Statut du média	Responsable	Journaliste	Ensemble	
Privé	40	32	72	(86%)
Public	7	5	12	(14%)
Total	47	37	84	(100%)

Tableau 5 : Répartition des journalistes et responsables d'organes de presse selon le sexe

Sexe	Responsable	Journaliste
Féminin	4	6
Masculin	43	31
Total	47	37

2.3.4.1.2 Echantillon pour l'enquête CAP dans la population générale

Cette enquête qui a été menée au niveau de la population générale dans les deux plus grandes villes du Burkina Faso, a touché 257 personnes (158 à Ouagadougou et 99 à Bobo-Dioulasso). Il s'agit d'un échantillon avec une taille définie de façon arbitraire et constitué de façon accidentelle en ce sens que les participants ont été choisis en fonction de leur présence et de leur disponibilité dans un endroit donné. En effet, des points et axes stratégiques ont été identifiés sur chaque site d'enquête, et les personnes disponibles au moment du passage de l'équipe d'enquête ont été incluses dans l'échantillon d'enquête.

La structure de l'échantillon se présente comme suit (tableaux 6, 7, 8).

Tableau 6 : Répartition de l'échantillon de l'enquête CAP selon le sexe

Sexe des enquêtés	Effectif.	Pourcentage.
Masculin	138	53,70%
Féminin	119	46,30%
Total	257	100%

Tableau 7 : Répartition de l'échantillon de l'enquête CAP selon l'âge du répondant

Tranche d'âge des enquêtés	Effectif.	Pourcentage.
Moins de 20	10	3,89%
De 20 à 25	74	28,79%
De 25 à 30	70	27,24%
De 30 à 35	39	15,18%
De 35 à 40	28	10,90%
De 40 à 45	18	7,00%
45 et plus	18	7,00%
Total	257	100%

Tableau 8 : Répartition de l'échantillon de l'enquête CAP selon l'activité professionnelle

Situation professionnelle	Effectif.	Pourcentage.
Elève du secondaire	20	7,78%
Etudiant	73	28,41%
Fonctionnaire	45	17,51%
Employé du privé/profession libérale	51	19,84%
Secteur informel	35	13,62%
Employé d'ONG/Association	8	3,11%
Chômeur/ en quête d'emploi	25	9,73%
Total.	257	100%

2.3.4.2 Echantillonnage pour l'enquête qualitative

Les normes méthodologiques recommandent que l'échantillon pour une étude qualitative soit constitué en respectant les principes de saturation (épuiement de toutes les informations sur les questions traitées) et de triangulation (mise en relation d'informations provenant de plusieurs sources). Dans ce contexte, pour la constitution de l'échantillon, nous avons identifié des personnes de profils et positions hiérarchiques différentes, averties et bien informées sur les objectifs et les questions relatives

à l'étude. Le tableau n°9 donne des informations sur la taille et la composition de l'échantillon qualitatif.

Tableau 9 : Taille et structure de l'échantillon qualitatif

Structures	Nombre de personnes interviewées
Ministère de l'Information et de la communication	01
CSC	02
SYNATIC	02
AJB	01
SEP	01
CNP-NZ	01
Barreau de l'ordre des avocats	01
Université de Ouagadougou	02
Institut Supérieur en Techniques de l'Information et de la Communication (ISTIC)	02
Journalistes	05
Autres personnes ressources	06
Total	24

2.4 TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES

2.4.1 Traitement et analyse des données qualitatives

Toutes les entrevues ont été enregistrées et retranscrites le plus fidèlement possible. Une fois transcrites, les entrevues ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique selon la démarche suivante :

- une lecture approfondie de la totalité des entrevues retranscrites et saisies, constituant ainsi l'ensemble des « données discursives » ;
- le repérage des indices et preuves empiriques ;
- la création de catégories de sens et l'organisation des données en catégories et sous-catégories de sens ;
- l'interprétation par la déduction et l'inférence.

2.4.2 Traitement et analyse des données quantitatives

Après la phase terrain, les données quantitatives collectées ont été codifiées, saisies sur un masque conçu avec le logiciel Sphinx.

3 RESULTATS

3.1 CARACTERISATION DES DIFFERENTS MEDIAS PRESENTS AU BURKINA : TABLEAU GENERAL

3.1.1 Données générales produites par le CSC

Statut des organes de presse

Le rapport public 2013 du Conseil Supérieur de la Communication (CSC), fournit des chiffres qui permettent de caractériser les différents médias au Burkina Faso. Ces données permettent de constater que les sociétés de radiodiffusion sonore sont les plus nombreuses et que les organes de presse en ligne sont les moins nombreux. Ils révèlent en outre que les médias privés sont les plus importants avec 86% des organes de presse contre 14% pour les médias publics.

Tableau 10 : Représentativité des secteurs (privé/public) dans les différentes strates

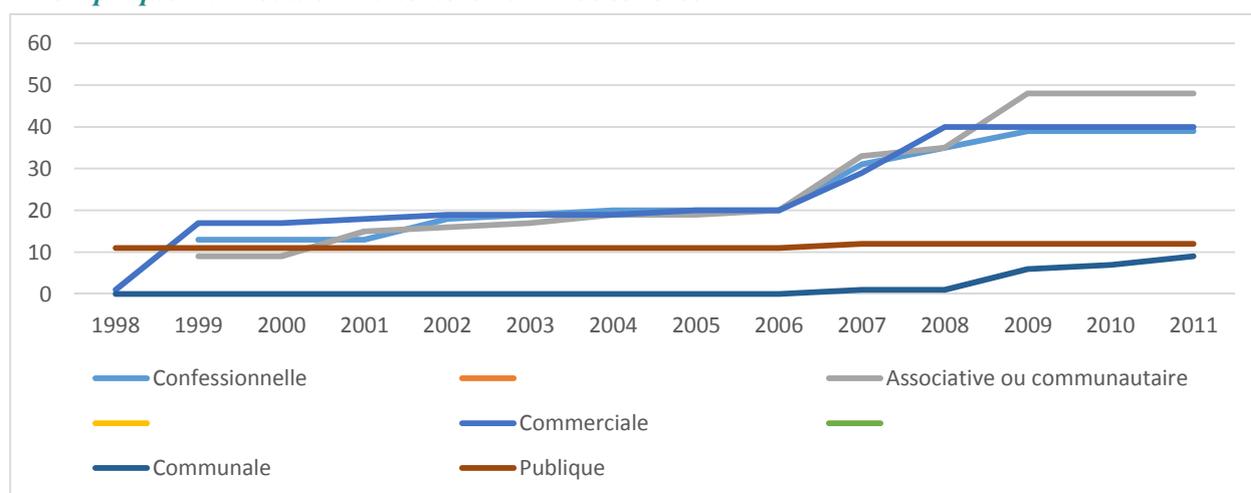
Type de médias	Privé	(%)	Public	(%)	Ensemble
Sociétés de radiodiffusion sonore	119	80%	30	20%	149
Sociétés de télévision	21	87%	3	13%	24
Titres de presse écrite	67	96%	3	4%	70
Presse en ligne	14	100%	0	-	14
Total	221	86%	36	14%	257

Source, CSC-Rapport 2013

Evolution du nombre d'organes de presse de 1998 à 2011

En considérant l'évolution du nombre d'organes de presse entre 1998 et 2011, on se rend compte, que ce nombre, dans le secteur privé, a commencé à croître à partir de l'année 2006 principalement pour les organes de presse commerciale et associative ou communautaire. Par contre, les chiffres au niveau du secteur public ont peu évolué (Graphique 1).

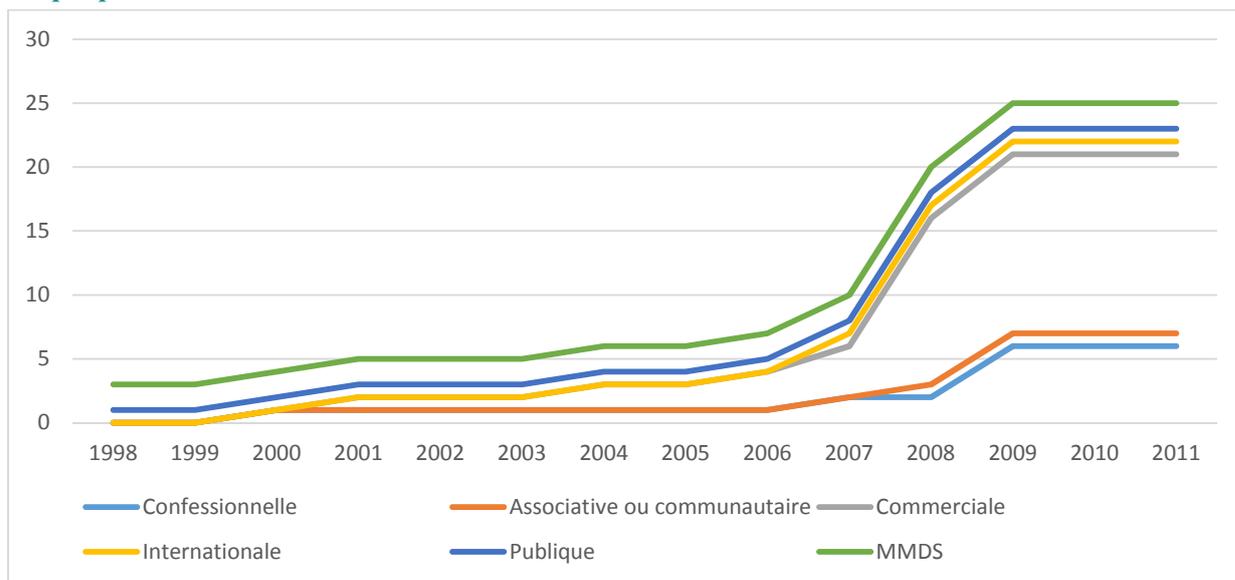
Graphique 1 : Evolution du nombre de radios sonores



Source, CSC-Rapport 2013

Le même type de constat peut se faire avec les sociétés de télévisions mais à ce niveau se sont ajoutées les chaînes internationales et les MMDS.

Graphique 2 : Evolution du nombre de radios sonores

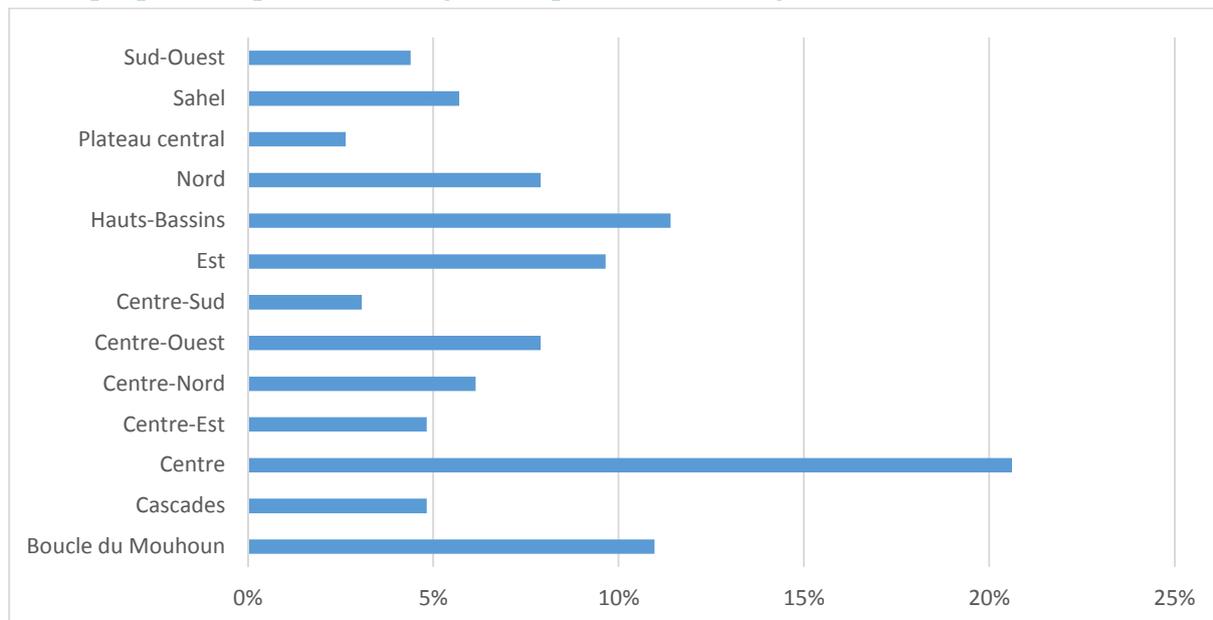


Source, CSC-Rapport 2013

Couverture territoriale

Au niveau de la couverture territoriale, le constat est que 02 régions enregistrent le plus grand nombre de sociétés de radiodiffusion sonores et de télévision : 20 % pour le Centre (Ouagadougou) et environ 13% pour la région des Hauts-Bassins (Bobo-Dioulasso). Le plateau central est la région qui accueille le moins de sociétés de presse mais cela est sans doute lié à sa proximité avec Ouagadougou la capitale.

Graphique 3 : Répartition des organes de presse selon les régions administratives



Source, CSC-Rapport 2013

3.1.2 Données produites au cours de l'enquête

3.1.2.1 Profil du responsable d'entreprise de presse

Pour caractériser les médias du point de vue de leurs premiers responsables à savoir le directeur, les constats suivants peuvent être faits. Très peu de femmes sont les premiers responsables dans les entreprises de presse au Burkina Faso. Dans l'échantillon, moins de 10% (8,5%) des responsables de sociétés de médias sont des femmes (cf. tableau 5). Pour la plus part, ce sont des journalistes (70%). Ils sont 34 % à avoir au moins la licence dans une discipline universitaire et 30 % à avoir la maîtrise (1 ou 2). Dans l'échantillon, ceux qui avaient le niveau secondaire sans le bac représentaient 17 %.

Pour ce qui concerne le nombre d'années d'expérience, il ressort que les différents responsables de media sont relativement jeunes dans la gestion de ces entreprises de presse. Le tableau n°11 montre que seulement 25 % de ces responsables ont au moins 10 ans d'expérience. Parmi tous les autres qui ont moins de 10 ans dans cette fonction de responsable, ceux qui ont au plus 5 ans d'expérience représentent environ 50 % de l'échantillon.

Tableau 11 : Nombre d'années d'expérience des responsables d'organes de presse

Nombre d'années d'expérience	Effectif.	Pourcentage.
Non réponse	1	2,1%
Moins de 2	7	14,9%
De 2 à 4	6	12,8%
De 4 à 6	9	19,1%
De 6 à 8	8	17,0%
De 8 à 10	4	8,5%
10 et plus	12	25,5%
Total	47	100%

Tableau 12 : Répartition des journalistes et responsables d'organes de presse selon le profil

Formation	Responsable			Journaliste			Ensemble		
	Privé	Public	TOTAL	Privé	Public	TOTAL	Privé	Public	TOTAL
Journalisme	15	5	20	13	3	16	27	8	35
Génie civil	1	0	1	0	0	0	1	0	1
Ingénieur/animateur radio/technicien de production	6	1	7	2	0	2	8	1	9
Enseignement général secondaire	3	0	3	4	0	4	7	0	7
Enseignement général universitaire	15	1	16	13	2	15	28	3	32
Total	40	7	47	32	5	37	72	12	84

3.1.2.2 Profil de l'entreprise

Il faut rappeler que l'échantillon final des organes de presse participant à l'étude avait la structure suivante : 51 % de sociétés de radiodiffusion sonore, 12 % de sociétés de télévision, 28% de presse écrite et 9 % de presse en ligne.

Rayon d'émission pour les sociétés de radio et télévision

Pour les sociétés de radiodiffusion et les télévisions, le rayon de couverture de l'organe est une caractéristique assez importante. Selon les déclarations des responsables de ces organes 36 % d'entre eux couvrent entre 71 et 90 Km et 25% entre 51 et 70 km.

Tableau 13 : Rayon de couverture des sociétés de radio et télévision selon les responsables

Rayon de couverture	Société de radiodiffusion sonore	Société de télévision	Ensemble	
Moins de 31 Km	3	2	5	18%
[31-50] Km	2	1	3	11%
[51-70] Km	6	1	7	25%
[71-90] Km	8	2	10	36%
91 Km et plus	2	1	3	11%
Total	21	7	28	100%

Tirage pour les organes de presse écrite

Au niveau des organes de presse écrite, un des éléments caractéristiques de premier ordre qui peut montrer l'importance de l'audience est le tirage moyen. Dans l'échantillon des organes de presse écrite de l'étude, le tirage moyen par organe est très variable et va de 1000 à 6000 exemplaires et plus selon les déclarations des représentants des dits organes comme cela apparaît sur le tableau n°14.

Tableau 14 : Estimation du tirage moyen

Tirage moyen	Effectif.	Pourcentage.
Moins de 1000	1	7,69%
1000 - 2000	3	23,08%
2000 à 3000	2	15,38%
De 3000 à 4000	3	23,08%
De 5000 à 6000	1	7,69%
6000 et plus	3	23,08%
Total	13	100,00%

3.2 CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE DES JOURNALISTES DANS LES MEDIAS ET LEURS CONSEQUENCES SUR LA LIBERTE DE LA PRESSE

La Charte des journalistes du Burkina Faso stipule en son article 5 que le journaliste burkinabè a droit à la sécurité physique, matérielle et sociale, dans l'exercice de ses fonctions. Mais quand est-il dans la réalité ? En mai 2014, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, la Société des Editeurs de la Presse Privée (SEP) relevait que : « Les principaux obstacles à la liberté de presse restent tributaires de la précarité de la majorité des entreprises de presse privée qui peinent à assurer leur propre fonctionnement et à garantir de meilleures conditions de vie et de travail aux journalistes et autres professionnels des médias ».

Il faut souligner à ce sujet que depuis 1997, l'Etat burkinabè octroie chaque année une subvention aux médias privés. Une subvention qui vise à « alléger les charges des organes de presse privée, améliorer la qualité des médias privés, améliorer le niveau de formation des journalistes, soutenir l'existence d'une presse qualitative responsable et indépendante ». Le montant de cette subvention annuelle qui est actuellement de deux cent cinquante millions (250 000 000) CFA est reparti aux médias privés remplissant certaines conditions :

Pour bénéficier de la subvention, **la presse audiovisuelle** doit fournir des pièces obligatoires :

- une copie de l'arrêté d'exploitation du CSC,
- une grille de programmes attestée par le CSC,
- les justificatifs de la subvention précédente perçue,
- la liste des agents déclarés à la CNSS.

Certaines pièces non obligatoires donnent cependant droit à un bonus. Il s'agit notamment des reçus des impôts, des reçus de la CNSS, des reçus du BBDA et des reçus de l'ARCEP.

Au niveau de la **presse écrite**, les pièces obligatoires à fournir sont :

- le récépissé du journal,
- une reliure de tous les journaux de l'année écoulée,
- les justificatifs de la subvention précédente perçue
- une déclaration de dépôt légal.

Pour avoir droit au bonus, les organes de la presse écrite doivent fournir une attestation fiscale, les copies des reçus des impôts, les attestations de la CNSS, les copies des reçus de la CNSS et la liste des agents déclarés à la CNSS.

En 2009, une Convention collective des journalistes professionnels dans un cadre bipartite de concertation (Employeurs et Travailleurs des Médias) était adoptée à grand renfort de publicité. L'enthousiasme des professionnels des médias a été cependant de courte durée car l'application de la convention marque toujours le pas.

Aujourd'hui, les médias burkinabè, surtout privés, exercent toujours dans un contexte de précarité qui non seulement les fragilise mais constitue surtout une menace grave pour la profession de journaliste.

Les difficiles conditions de travail et de vie des médias burkinabè se vérifient au niveau de la logistique et des moyens de travail des journalistes, de la possession de la carte de presse, du traitement salarial des journalistes, du système d'encouragement par les primes, de la protection sociale, des droits syndicaux et du statut des médias publics.

3.2.1 Logistique et moyen de travail disponible

Il s'agit des moyens de déplacement pour les reportages (Véhicule automobile, Vélocycle, Transports en commun), les moyens de travail (ordinateurs, appareil photo, dictaphones) et les moyens financiers (frais de mission).

Leur présence ou absence affecte la réalisation et la qualification des activités comme le montre le tableau n°16 sur les conséquences de la non disponibilité d'un équipement adéquat.

Sur un échantillon de 37 enquêtés journalistes, seulement 51,35% soit la moitié a déclaré que l'équipement de travail dont ils disposent permet de réaliser correctement les activités. Ceci indique que presque la moitié des médias a un déficit en équipement de travail adéquat. Cette situation touche plus les médias privés (50% contre 40% du public).

Tableau 15 : Répartition des déclarations des journalistes sur la disponibilité d'un équipement de travail adéquat

Couverture des médias en équipement de travail adéquat	Effectif	Pourcentage
Couverture en équipement	19	51,35%
Couverture des médias privés en équipement	16	50,00%
Couverture des médias publics en équipement	3	60,00%

Le faible équipement en moyens de travail adéquat ou en nombre insuffisant entraîne des difficultés d'accès aux sources d'information en réduisant la mobilité du personnel, donc l'obtention des informations sur le terrain surtout des informations de qualité. Cette situation entrave les investigations des journalistes dans l'exercice de leur métier et maintient le média dans une situation de dépendance puisque souvent des mesures intermédiaires sont prises avec des tiers en vue de l'atteinte des objectifs. Par exemple, il y a le risque de subordination des journalistes pris en charge lors des reportages. Lorsqu'un journaliste par manque de moyen de son organe est pris en charge (transport, frais de mission), il est évident que son reportage ne peut aller que dans le sens de celui qui le sollicite.

Tableau 16 : Répartition des déclarations des journalistes sur les conséquences de la disponibilité d'un équipement de travail adéquat

Conséquences du manque d'équipement adéquat	Responsable	Journaliste	Ensemble
Difficultés d'accès aux sources d'information	15,79%	44,44%	29,73%
Faible autonomie/Indépendance	68,42%	44,44%	56,76%
Autres	15,78%	11,11%	13,51%

3.2.2 Possession de la carte de presse

Dans le cadre de l'exercice du métier de journaliste, la possession de la carte de presse constitue un gage de confiance et de professionnalisme et même comme un moyen de protection. Instituée en 2009, elle est délivrée uniquement aux journalistes professionnels et assimilés par un Comité technique. Est journaliste professionnel, toute personne qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée, l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs agences de presse, dans une ou plusieurs publications quotidiennes ou périodiques, ou dans une ou plusieurs entreprises de presse audiovisuelle et qui en tire le principal de ses revenus.

Sont assimilés aux journalistes, les photojournalistes ou reporter d'images, les techniciens audiovisuels et les rédacteurs-graphistes. La carte de presse est délivrée pour une durée de trois ans et est renouvelable pour la même durée. Il faut souligner que la carte de presse est délivrée aussi aux postulants à certaines conditions qui sont entre autres la justification de l'état des services rendus à un organe de presse comme pigiste ou journaliste indépendant ou la production d'un diplôme délivré par une école de journalisme reconnue comme telle. Les postulants à la carte de presse doivent également s'acquitter d'un droit d'établissement de 5 000 FCFA.

Le Comité technique chargé de l'établissement de la carte de presse est composé de 12 membres dont :

- Deux (02) représentants du CSC,
- Deux (02) représentants du Ministère de la Communication,
- Quatre (04) représentants des organisations représentatives des médias,
- Quatre (04) représentants des organisations professionnelles d'employeurs.

Ce comité est assisté d'un secrétariat permanent sis au CSC.

L'enquête auprès de l'échantillon d'entreprises de presse a révélé qu'il n'y a qu'un quart de ces entreprises dont les journalistes ont déclaré posséder une carte de presse (Tableau 17). Par ailleurs, cette enquête montre également que le privé occupe le premier rang avec un taux 28,13% contre 20% pour le publi. En effet, le faible taux de possession de la carte au niveau du public peut s'expliquer par la notoriété des médias publics. Mais quelles sont les raisons du non possession de la carte ?

Tableau 17 : Répartition des médias selon les déclarations des journalistes sur la possession de la carte de presse

	Effectif	Pourcentage
Possession de la carte de la presse	10	27,03%
Possession de la carte de presse par les journalistes du privé	9	28,13%
Possession de la carte de presse par les journalistes du public	1	20,00%

Le tableau n°18 nous informe sur les raisons de la non possession de cette carte. Il ressort que la moitié (50%) des professionnelles des médias ne juge pas la carte de presse nécessaire. Par ailleurs, le quart (25,76%) estime que la carte professionnelle de la structure est suffisante. Ceux qui ne satisfont pas aux critères d'attribution de la carte de presse sont 16,67%. Enfin, il y'a 16,67% qui ont déposé leur demande et qui sont dans l'attente de la délivrance de la carte.

A ce propos, il faut noter le fait que l'établissement de la carte a connu par moments des dysfonctionnements qui ont ralenti sa délivrance aux journalistes. Malgré tout, c'est au total 610 cartes de presse qui ont été établies de 2009 à 2012, dont 107 en 2013 et 45 en 2014.

La non possession de la carte de presse entraine des problèmes de crédibilité et d'acceptabilité des journalistes qui doivent souvent montrer patte blanche pour avoir accès à certaines sources d'informations. Ce défaut de possession de la carte de presse met le journaliste en position d'insécurité dans certaines situations où la carte de presse aurait pu être protectrice.

Tableau 18 : Raisons de la non possession de la carte de presse

Motifs	Responsable (%)			Journaliste (%)			Ensemble (%)		
	Privé	Public	TOTAL	Privé	Public	TOTAL	Privé	Public	TOTAL
Carte professionnelle de la structure jugée suffisante	12,50	14,29	12,82	43,48	50,00	44,44	25,45	27,27	25,76
Ne satisfait pas aux critères	21,88	14,29	20,51	13,04	-	11,11	18,18	9,09	16,67
Ne juge pas nécessaire	62,50	57,14	61,54	34,78	25,00	33,33	50,91	45,45	50,00
Problème d'établissement/délivrance	18,75	28,57	20,51	8,70	25,00	11,11	14,55	27,27	16,67

3.2.3 Traitement salarial

Seulement un média sur quatre assure un traitement salarial du personnel permanent en conformité avec la grille salariale prévue dans la convention collective. Autrement dit, 3 médias sur quatre ne respectent pas le traitement de son personnel permanent selon la grille salariale prévue dans la convention. Cette situation constitue un indicateur de vulnérabilité du métier de journalisme au Burkina Faso. En effet, ces journalistes sont dans l'obligation d'assurer, soit plusieurs métiers en plus du journalisme afin d'avoir un niveau de vie décent, soit de travailler en même temps dans plusieurs organes de presse. En plus de cela, ces journalistes seraient exposés à la corruption.

Le tableau n°19 ci-dessous donne la répartition des réponses selon le secteur public et le secteur privé et permet d'avoir une idée sur le traitement lié à chaque secteur de média. On remarque que seulement 18,75% des journalistes du privé déclare avoir un salaire conforme à la grille prévue par la convention collective. Par contre, en ce qui concerne la déclaration à la CNSS, la moitié des journalistes (50%) des médias privés bénéficie de cette déclaration. Quant à ceux du secteur public, étant des fonctionnaires de l'Etat, ils sont directement affiliés à la caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO).

Sur un effectif de 84 professionnels de médias, seulement 17,86% d'entre-eux jouissent d'une prise en charge sanitaire. Cette prise en charge se fait sous forme d'une somme forfaitaire versée au travailleur (7,14%), d'une souscription auprès des mutuelles (4,76%) et des sociétés d'assurances (1,19%). A ce niveau également, la distinction entre le secteur public et celui du privé est nette comme on peut le voir sur le tableau n°19. Seulement 12,50% des journalistes du privé confirment bénéficier d'une politique de prise en charge sanitaire au sein de leur organe de presse.

Tableau 19 : Traitement salarial des journalistes en conformité avec la grille salariale prévue dans la convention collective

Traitement salarial	Responsable (%)			Journaliste (%)			Ensemble (%)		
	Privé	Public	TOTAL	Privé	Public	TOTAL	Privé	Public	TOTAL
Conformité du salaire à celle de la convention collective	30,00	57,14	34,04	18,75	20,00	18,92	25,00	41,67	27,38
Déclaration du personnel permanent à la caisse de sécurité sociale/CARFO	60,00	85,71	63,83	50,00	100,00	56,76	55,56	91,67	60,71
Bénéficiaire d'une politique de prise en charge santé	17,50	28,57	19,15	12,50	40,00	16,22	15,28	33,33	17,86

Tableau 20 : Prise en charge sanitaire du personnel permanent public et privé

Prise en charge sanitaire	Journaliste(%)			Responsable (%)			Ensemble (%)		
	Privé	Public	TOTAL	Privé	Public	TOTAL	Privé	Public	TOTAL
Assurance	-	50,00	25,00	-	-	-	-	25,00	7,69
Mutuelle	-	50,00	25,00	28,57	100,00	44,44	22,22	75,00	38,46
Prise en charge forfaitaire	100	-	50,00	71,43	-	55,56	77,78	-	53,85
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,	100,0	100,0	100,	100,0	100,0

Piges et primes d'encouragements

Quant aux piges, presque un média sur quatre applique le taux en conformité avec ceux de la convention collective. Un média sur deux possède une politique d'encouragement des journalistes à travers des primes. Cette politique est appliquée dans presque tous les médias. En effet, le paiement des piges en conformité avec la convention collective et l'application du système d'encouragement des journalistes par les primes sont des facteurs qui influencent positivement la qualité du travail et la stabilité du journaliste. Cependant, le faible rendement des entreprises de presse et surtout le refus des responsables sont d'autant de raisons qui expliquent la non application de cette politique ces deux dernières années respectivement 1,19% et 2,38%.

Tableau 21 : Conformité des piges et paiement de primes public et privé

Déclaration des enquêtés	Responsable	Journaliste	TOTAL
Existence d'une politique de paiement de prime	29,79%	16,22%	23,81%
Application des primes ces deux dernières années	100%	92,29%	97,50%
Conformité des piges avec celle de la convention	57,45%	35,14%	47,62%

Concernant la question des traitements salariaux, il faut noter que les journalistes des médias publics sont dans de meilleures conditions de travail et de vie comparées à ceux de leurs confrères de la presse privée. Ils sont souvent mieux formés et étant des fonctionnaires, ils ont des salaires garantis.

Les journalistes des médias publics doivent cependant faire face à certaines pesanteurs qui entravent leur liberté d'expression. Il s'agit notamment entre autres de la nomination des directeurs de publication et des principaux responsables sur des bases politiques et non sur leur professionnalisme, de l'immixtion des pouvoirs publics dans le traitement de l'information, des tracasseries contre les journalistes qui veulent s'affranchir de la pesanteur administrative: affectations arbitraires, changement de postes, non bénéficiaires de missions jugées juteuses, de stages ou de bourses d'étude, pas de promotion ou de reconnaissance sur le plan professionnelle. Il y a surtout la politisation des médias d'Etat qui a connu son apogée avec la création de sections du parti au pouvoir dans le Ministère de communication ces deux dernières années.

Plusieurs évènements survenus en 2013 et 2014 illustrent cette situation. Le 16 juillet 2013, a eu lieu un sit-in suivi d'une grève organisé par le SYNATIC contre l'immixtion des autorités dans le traitement de l'information. En mai 2014, le même syndicat soutenu par l'association des journalistes du Burkina (AJB) et la presse privée ont dénoncé ce qu'ils ont appelé des « affectations sanctions » à la RTB au cours d'une conférence de presse, avant de s'insurger contre les menaces de suspension à l'encontre d'une présentatrice à la télévision nationale du Burkina pour avoir annoncé dans les titres du journal la conférence de presse du SYNATIC. Le 16 juillet 2014, une grève de 24 heures a été organisée pour commémorer la date anniversaire du sit-in du SYNATIC.

Quant aux médias privés, c'est plutôt la précarité des entreprises et le mauvais traitement salarial des journalistes qui constituent la véritable entrave à la liberté de la presse. Si la subvention de l'Etat à la presse privée permet chaque année aux médias bénéficiaires de « *fonctionner tant bien que mal* », il faut reconnaître que la convention collective adoptée en 2009 n'est toujours pas appliquée. Cette convention collective avait pour objectif d'améliorer les conditions de vie et de travail des journalistes à travers :

- la reconnaissance de leurs droits syndicaux et de liberté d'opinion ;
- la garantie d'un salaire en conformité avec leur qualification ;
- une protection sur le plan social et sanitaire.

La non application de la convention collective par la plus part des organes de presse privée maintient les journalistes dans une instabilité qui n'est pas favorable à l'expression de la liberté de presse. La conséquence est cette vulnérabilité sociale des journalistes qui les expose à la corruption, à réaliser des reportages de complaisance, des publics- reportage qui ne disent pas leur nom. C'est à ce sujet que certains parlent de « *journalisme alimentaire* ». Souvent les journalistes pratiquent une autocensure excessive pour protéger en réalité leurs intérêts matériels. Ce qui fait qu'ils ne font plus du journalisme mais de la communication. Certains responsables des organes de presse privée pratiquent la censure dans les rédactions parce qu'ils sont dépendants des pouvoirs politiques et économiques qui les tiennent en « laisse » grâce à la publicité et aux subventions non officielles.

La précarité des conditions des journalistes favorisent également l'instabilité dans les rédactions avec des fréquents départs vers d'autres cieux pour de meilleures conditions.

L'insuffisance de formation des journalistes, la fiscalité inadaptée imposée aux entreprises de presse, la méconnaissance même de la convention collective par les journalistes constituent également des entraves à l'expression d'une presse libre.

3.3 MANIFESTATIONS, VIOLATIONS ET FORMES DE VIOLENCES EN MATIERE DE LIBERTE DE PRESSE AU BURKINA FASO ENTRE 2013 ET 2014

3.3.1 Vue d'ensemble et perception de la liberté de presse au Burkina Faso

3.3.1.1 Vue d'ensemble

Aujourd'hui et de façon solennelle, la liberté de la presse est proclamée et reconnue par la quasi-totalité des Etats. Elle figure aussi bien dans la déclaration universelle des Droits de l'homme adoptée en 1948 (article 19) que dans le pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par 156 pays dont le Burkina Faso. Le droit à la liberté d'expression et de communication des informations est également reconnu par la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples.

Au Burkina Faso, le code de l'information adopté en 1993, en son article premier dit ceci : « *Le droit à l'information fait partie des droits fondamentaux du citoyen burkinabè* ». Dans une publication du Conseil Supérieur de la Communication, il est mentionné que : « *Il n'y a pas de véritable démocratie sans une presse libre. La liberté de presse est comprise dans la liberté de communication, considérée comme le droit pour chacun d'utiliser librement le média de son choix pour exprimer sa pensée en la communiquant à autrui ou pour accéder à l'expression de la pensée d'autrui, quel que soit, dans les deux cas, la forme ou la finalité de cette expression* » (CSC, Les médias et les élections : guide pratique à l'adresse des journalistes)..

Cette même publication précise que « la liberté d'expression est le premier droit préalable à l'exercice du journalisme ». Elle devrait s'exercer cependant dans le respect strict des normes éthiques et déontologiques reconnues au métier de journaliste.

Mais en réalité, dans la plus part des Etats y compris les Etats africains et le Burkina Faso, la liberté de la presse est juridiquement encadrée : « *Toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements* », (Daniel Junqua). Et c'est peut être, le plus souvent, ce qui pose problème.

Parler de liberté de presse ou de liberté d'expression, c'est procéder comme à une fixation de la problématique en ce sens qu'il y'a plusieurs faits à considérer. En effet la liberté de la presse qui garantit le droit de créer des organes de presse et d'accéder aux informations, doit également permettre à la presse d'être le porte-voix des citoyens et d'exercer un contrôle sur les différents pouvoirs qui existe dans une société.

La liberté de la presse, c'est aussi le fait de disposer d'une certaine indépendance économique parce que sans l'indépendance économique, beaucoup de journalistes sont obligés de se « prostituer » sous différentes formes pour pouvoir survivre. Bien évidemment en ce moment-là, « *la liberté de la presse n'existe pas, parce qu'on ne peut être libre que si on peut se tenir à égale distance des différents pouvoirs* », (Entrevue 5).

Dès lors et considérant les paramètres ci-dessus évoqués, on pourrait convenir avec cette personne ressource interviewée qu'en parlant de liberté de presse : « *c'est le mot liberté lui-même qui est important. C'est à dire la liberté pour le journaliste de pouvoir écrire sans crainte, sans intimidation ou subordination et d'aborder le sujet qu'il juge important sans risquer sa vie, sans être sanctionné ou mis à l'écart ; tout ça, pour moi c'est la liberté du journaliste de pouvoir écrire* », (Entrevue 12).

Une telle définition semble être très proche d'une vision idéalisée de la liberté de la presse. Or, la question que l'on se pose par rapport à cette question de liberté est de savoir si « *on doit tout dire, tout écrire et tout montrer* » ? La réponse à cette question est à l'origine des différences de perception que l'on peut observer à travers les lois sur ce que doit être la liberté de presse. Dans de nombreux pays comme le nôtre, la liberté de presse doit être encadrée. C'est la raison pour laquelle des lois sont édictées.

Alors, de façon simpliste, on pourrait dire qu'il y a une presse libre lorsque l'ensemble des activités dans ce domaine se fait dans le cadre du respect des lois et normes qui sont établies. Le problème est que ces lois et leurs applications dépendant des contextes, peuvent être de nature liberticide et constituer sur bien de plans des contraintes majeures à l'expression libre de presse.

C'est d'ailleurs cette situation que l'auteur Daniel Junqua qualifie « d'hypocrite ». Pour lui en matière de liberté de presse, l'hypocrisie est de règle. « *La liberté proclamée est limitée par des dispositions législatives et réglementaires appliquées avec zèle par des policiers et des juges aux ordres* ». La presse est libre mais l'Etat contrôle de façon sévère la production journalistique.

L'étude sur la liberté de la presse au Burkina Faso entre 2013 et 2014 s'est inscrite dans cette définition plutôt large et controversée de la liberté de la presse.

3.3.2 Manifestations et Evolution de la liberté de la presse

3.3.2.1 Principales manifestations

A partir de l'enquête quantitative menée auprès des professionnels de médias, à la question de savoir ce que ces derniers pensaient de la liberté de la presse au Burkina Faso, 57,14% estiment qu'elle est réelle ; 30,95% disent qu'elle est partielle et pour 11,99 % des personnes interrogées, elle n'existerait.

De façon concrète, cette liberté se constate à travers les faits tels que l'existence d'une expression libre des opinions divergentes sur les médias, 61,90% ; la diversité des médias dans l'environnement médiatique, 57,14% ; la liberté d'exercice du métier, 40,48% ; la facilité de création d'organes de presse 30,96% ; accessibilité par les citoyens (émissions interactives), 32,14% ; Indépendance (économique), 5,95% et une petite baisse des interpellation/intimidation/menace, 4,76%.

Tableau 22 : Critères de la manifestation de la liberté de presse au Burkina selon les professionnels des médias

Critères de la manifestation de la liberté de presse	Responsable (%)	Journaliste (%)	Ensemble (%)
Expression libre des opinions divergentes sur les média	59,57	64,86	61,90
Existence d'une diversité des média au Burkina	59,57	54,05	57,14
Liberté d'exercice du métier (sans influence et autres formes de pression)	42,55	37,88	40,48
Accessibilité des média par les citoyens (émission interactives)	36,17	27,02	32,14
Facilité de création d'organe de presse	31,91	29,73	30,96
Indépendance (économique)	10,64	-	5,95
Petite baisse des interpellation/intimidation/menace	8,51	-	4,76

Les avis sur les espaces de libre expression données par les personnes ayant répondu au cours de l'enquête CAP montrent qu'effectivement il y'a une liberté d'expression, avec contrainte et censure pour 35,46% des répondants ; sans entraves ou censure selon 32,69% et pour 26,46%, il n'y aurait pas de liberté d'expression. Aussi, pour le public de l'enquête CAP, l'existence des espaces d'expression libre permet de rendre visibles les opinions diverses, 60,70% des citations et les journalistes chargés de gérer ces espaces le font avec une liberté d'expression, 19,46% des citations, avec une objectivité et une liberté partielle, 5,84% et que certains exerceraient avec des limites et une non maîtrise de l'organisation, 8,17%.

La perception de la réalité de la presse par le public renvoie principalement à la réalité de l'existence d'une liberté d'expression au niveau des médias et au fait aussi de la possibilité qui lui est offerte de pouvoir se prononcer grâce aux cadres d'expression qui sont mis à leur disposition. Ainsi 29,57% des enquêtés affirment avoir déjà eu à utiliser ces espaces pour s'exprimer et donner leur point de vue sur un média autre que la presse en ligne.

Tableau 23 : Opinion des répondants de l'enquête CAP sur la liberté d'expression

Opinions sur la liberté d'expression	Effectif	Pourcentage
Oui, sans entrave ou censure	84	32,69%
Oui, avec contrainte et censure	92	35,80%
Non, pas d'expression libre	68	26,46%
TOTAL	257	100%

L'existence de cette liberté s'explique d'abord par le cadre institutionnel et législatif qui offre une grande liberté quant à la création d'organes de presse. En effet, dans les dispositions légales, il n'y a pratiquement pas de contraintes particulières faisant obstacle à la création des journaux en particulier. Dans certains cas, elle est même souple puisqu'elle permet de le faire une fois la demande d'autorisation déposée au niveau de la justice. Pour les radiodiffusions et les télévisions, un dossier est déposé auprès du CSC qui statue. Et pour ce qui est des médias en ligne, il n'existe aucun document encadrant leur création ou existence.

Ensuite, le point de départ de la libre expression selon les professionnels de presse date de 1998, après l'assassinat du journaliste d'investigation, Norbert ZONGO et ses compagnons. Cependant, pour certains, elle daterait de bien avant cette époque avec la démonopolisation de l'information par l'Etat.

Somme toute, il faut dire que l'acquisition de cette liberté de presse a suivi le rythme des crises sociopolitiques des différentes périodes.

Les réponses données, même si leur taux varie selon les motifs, renvoient toutes à la conception de la liberté de la presse telle que définie plus haut et qui sont des indicateurs de cette liberté.

« Aujourd'hui par exemple les propriétaires de journaux ont la liberté de publier et cette liberté de paraître est un indicateur qui montre que la doctrine libérale de l'information a fait son entrée au Burkina Faso » (entrevue 5).

3.3.2.2 Evolution de la liberté de la presse en 2013-2014

Si la réalité de la liberté de la presse au Burkina Faso est appréciée positivement par les acteurs, il en est de même en ce qui concerne leur opinion quant à l'évolution de la liberté de presse sur la période 2013-2014. En effet, 45,24% des professionnels enquêtés trouvent qu'elle a connu une nette amélioration ; pour 35,71%, une petite amélioration selon 10,71% et une petite régression selon 8,33% d'entre-eux.

Les motifs qui justifient cette amélioration selon ceux ayant estimé que la liberté de la presse a connu une nette amélioration sont les suivants : d'abord l'existence de la liberté d'expression, 66,67% ; puis la pluralité des médias dans le paysage médiatique et l'accessibilité aux sources d'informations, 19,44% ; la pression relativement faible 11,11% et enfin, la faiblesse de la censure/menace, 2,78%.

L'avis des professionnels des médias et des personnes ressources rencontrées dans le cadre de l'étude est de dire qu'au sein des organes de presse (public ou privé), la presse est libre, à partir du moment où on peut écrire et dire ce que l'on veut, mais cela doit rester dans la limite de la ligne éditoriale, et le respect des principes et valeurs qui orientent la structure concernée.

« Rien n'empêche quelqu'un de dire ce qu'il veut tant qu'il respecte les valeurs et le respect des valeurs supérieurs de la nation », (entrevue 20).

« Il y'a une certaine liberté de presse qui permet aux gens de s'exprimer de façon libre sur le plan rédactionnel même si elle n'est pas totalement acquise », (entrevue 4).

D'ailleurs, les professionnels des médias qui pensent que l'évolution de la liberté de la presse n'a connu qu'une petite amélioration avancent comme principal motif le fait qu'il y'a toujours une forte pression qui s'exerce sur le domaine selon 34,48%. De même, pour ceux qui jugent que la liberté de la presse a par contre connu une petite régression la pression reste relativement forte selon 28,57% et surtout, il existerait toujours beaucoup de menaces/censures de l'avis de 71,43%.

Cette situation se comprend dans la mesure où durant cette période, l'actualité nationale a été marquée par un ensemble d'évènements sociopolitiques qui a eu des conséquences sur la pratique du métier comme le montre l'analyse relative à la crise sociopolitique pré-insurrectionnelle et son impact sur la presse dans le point 3.5 du présent document.

Il est vrai que le code de l'information définit les conditions d'accès à l'information, mais il précise aussi que des informations peuvent être refusées si elles peuvent porter atteinte à l'Etat, à certaines de ses institutions...Globalement, la liberté de création et d'exercer existe et surtout celle qui permet de s'exprimer librement mais, la liberté de presse en général, reste fortement dépendante d'un certain nombre de facteurs, individuel, environnemental, etc. D'ailleurs, 50% des professionnels de médias ont affirmé que l'accès aux sources d'informations était difficile en 2013-2014 et cela principalement pour des raisons de refus de répondre ou de recevoir les journalistes selon 51,19% des répondants.

« Notre pays a fait des progrès considérables en matière de la presse au sens libéral du terme, cependant dans bien des cas cette liberté est tutélaire au point que certains analystes qualifient notre régime politique de régime semi autoritaire », (entrevue 11).

Tableau 24 : Evolution de la liberté de la presse en 2013-2014 selon les professionnels des médias

Evolution de la liberté de la presse en 2013-2014	Liberté d'expression	Accessibilité aux sources d'information	Censure/Menaces	Pression relativement faible	Pas de changement
Une petite amélioration	48,28%	13,79%	3,45%	34,48%	–
Une nette amélioration	66,67%	19,44%	2,78%	11,11%	–
Aucun changement	12,50%	12,50%	12,50%	12,50%	50,00%
Une petite régression	–	–	71,43%	28,57%	–

3.3.3 Formes et actes récurrents de violation de la liberté de la presse au Burkina en 2013 -2014

La réalité de la liberté de la presse au Burkina Faso reconnue par tous les acteurs gagnerait à être améliorée au quotidien pour éviter les dérives tendant à restreindre certains droits accordés par la législation. Les violations dont sont victimes les journalistes et les entreprises de presse révélées au cours de l'enquête peuvent être classées en deux catégories : les violences et les entraves à la libre expression des journalistes.

Les causes de ces violations dérivent de la volonté de bénéficier des faveurs ou de contrôler les organes de presse ; ce contrôle des médias était devenu dans le contexte sociopolitique tendu que le Burkina a vécu en 2013 et 2014, un enjeu crucial qui a placé les médias au centre des affrontements entre deux (2) camps qui s'opposaient sur le champ politique. Ce contexte particulier a mis à l'épreuve l'enjeu de la liberté de presse en offrant à chacun des acteurs l'opportunité de jouer son rôle dans l'esprit de l'enracinement de la démocratie. Cette période de mise à l'épreuve n'a pas pleinement répondu aux attentes car elle a été émaillée par diverses formes de violations et d'entraves de la liberté de presse bien que les organes de régulation de la presse aient aussi joué leur rôle de gardien de cette liberté d'exercer le métier de journaliste dans le respect de l'éthique et la déontologie. Toutefois, les violations de la liberté de presse recensées méritent que l'on s'y attarde dans la perspective de les réduire encore.

3.3.3.1 Formes de violences subies recensées à partir du site web du CNP NZ

Les entreprises de presse et les journalistes à travers leurs organisations et leurs articles/productions dénoncent régulièrement les violences et entraves subies. Le SYNATIC et l'AJB ainsi que la SEP dans des déclarations parues en août 2014 ont interpellé l'opinion publique sur les menaces pesant sur la sécurité des journalistes ; en septembre 2014, c'est Article 19, une organisation internationale de droits humains qui œuvre pour la promotion de la liberté d'expression et l'accès à l'information qui adressait au Président du Faso une lettre pour dénoncer les violences et les attaques contre les journalistes au Burkina Faso. Une pétition a aussi été initiée pour « assurer l'intégrité physique, garantir l'exercice la liberté de presse, d'expression et de circulation d'un journaliste » menacé avec persistance.

Tableau 25 : Formes de violence recensées à partir du site web du CNP-NZ

Formes de violence	2013	2014
Cambriolage au siège	-	3
Immixtion des autorités dans le traitement de l'info	-	-
Descente d'une unité de police au siège	1	-
Interpellation/embarquement d'un journaliste	1	-
Menace de suspension de journaliste	-	1
Cambriolages de domicile de journaliste	-	3
Journalistes jugés	-	-
Journalistes condamnés	-	-
Appels anonymes	-	-

3.3.3.2 Formes de violences subies en 2013-2014

La violation de la liberté de presse au Burkina en 2013 et 2014 a revêtu plusieurs formes allant de l'intimidation, aux menaces, aux violences physiques, aux sanctions administratives et aussi à l'emprisonnement ; au moins un tiers (1/3) des médias interrogés ont été victimes de violation de la liberté de presse. Les médias de service public comme ceux du privé ont été touchés à des degrés divers par ces violences.

Tableau 26 : Formes de violences subies par les journalistes en 2013 - 2014

Déclaration des professionnels des médias	Responsable	Journaliste	Ensemble
Emprisonnement	13,33%	8,33%	11,11%
Sanction de journaliste pour ses opinions	6,67%	8,33%	7,41%
Brutalisations par la vindicte populaire/forces de l'ordre	20%	8,33%	14,81%
Menaces/intimidations d'un journaliste	66,67%	83,33%	74,07%

La proportion des violences subies est relativement faible mais elle doit interpeller tous les acteurs pour œuvrer à leur éradication car même si elles n'ont touché qu'un tiers des organes de presse et des journalistes, elles mettent en danger le métier de journaliste et surtout le rôle de la presse dans la démocratie. Toutes les tentatives visant à remettre en cause la liberté de la presse contribuent par ailleurs à la réduction des libertés publiques.

La lutte contre la violation de la liberté de presse doit être accentuée car certaines personnes pensent que ces actes sont justifiés. De plus, ces violations récurrentes de la liberté de presse sont encore ignorées et/ou tolérées par une bonne partie des burkinabè. En effet, l'étude a cherché à savoir si la population avait connaissance des violences faites aux journalistes. On constate que sur les 257 personnes interrogées au cours de l'enquête CAP, seulement 74 personnes (soit 28,79%) ont reconnu que les organes de presse et les journalistes ont subi des violences en 2013-2014. Sur les formes de violence dont ils ont eu connaissance, ils ont cité les types de violences présentés dans le tableau suivant :

Tableau 27 : Niveau de connaissance de violences subies en 2013 - 2014 par les journalistes selon le public de l'enquête CAP

Connaissance des cas par le public	Nombre de fois. cité	Fréquence des citations.
Journalistes jugés	12	16,22%
Journaliste condamné	5	6,76%
Journaliste emprisonné	2	2,70%
Journaliste licencié pour ses opinions	8	10,81%
Journaliste sanctionné	20	27,03%
Tentative d'assassinat de journaliste	7	9,46%
Journaliste molesté par la vindicte populaire	3	4,05%
Journaliste menacé/intimidé	37	50,00%
Titre suspendu/fermé	8	10,81%
Organe de presse vandalisé	27	36,49%
Autres (à préciser)	2	2,70%
TOTAL CIT.	74	

Seulement, leur avis n'est pas toujours en faveur de la préservation de la liberté de la presse. En effet, près d'un tiers (1/3) des consommateurs interrogés (soit 29,33%) trouve que les violences subies par les médias sont justifiées.

Deux principales raisons sont avancées pour expliquer leurs déclarations : la mauvaise connaissance/utilisation de la liberté de la presse par les professionnels des médias et l'absence d'une liberté d'expression véritable au Burkina Faso.

« C'est l'absence de liberté d'expression et de la presse qui fait que les violences sur les journalistes continuent » (Entrevue 8).

Ces insuffisances légitimeraient –elles alors le fait que les journalistes soient « inquiétés pour leurs fautes » ?

3.3.3.2.1 Menaces et intimidations des journalistes

Les actes récurrents de violences sur les entreprises de presse les plus importants comme l'ont soulignés 74,04% des professionnels des médias ont été les menaces et les intimidations visant à limiter leur libre expression ou orienter leur opinion. Au cours de la période 2013-2014, au moins 1/3 des organes de presse enquêtés ont subi des violences verbales et/ou morales. Au niveau des journalistes eux-mêmes, la nature et la proportion des violences subies ont été nettement supérieures, soit 83,33%. Les menaces et intimidations des journalistes représentent aussi pour le public des cas de violences. A ce niveau, la moitié (50%) des personnes ayant connaissance des violences à l'encontre des organes de presse l'ont souligné comme une violation de la liberté de presse.

La presse privée semble être la cible préférée de cette forme de violence. Ainsi, il s'avère que la liberté de ton que s'accordent les organes de presse privée soit des motifs suffisants pour susciter des tentatives de musellement. La presse publique plus ou moins accommodante n'en a pas beaucoup été victime.

Ainsi, à plusieurs reprises des journalistes des médias privés ont été l'objet d'appels téléphoniques menaçants ; certains en ont référé aux autorités compétentes et s'en sont ouverts au public dans leurs émissions ou dans leurs articles sans qu'il n'y ait des réactions adéquates en réponse.

Au Burkina Faso, la législation sur la protection des journalistes professionnels contre les offenses par actes, propos ou menaces commis à leur endroit, pendant ou à l'occasion de l'exercice de leur profession est assez vague. Cette situation qui a été observée ces deux (02) dernières années a suscité l'implication des syndicats de l'information dans certains cas pour soutenir des collègues. Les causes de ces agressions verbales ne sont pas clairement définies mais sont en règle générale liées aux articles ou émissions produits. Les menaces et les intimidations dérivent des tentatives de contrôle des organes de presse par des groupes de pression politiques ou économiques, nonobstant les règles d'éthique et de déontologie du métier qui commandent l'équilibre de l'information.

« C'est cette volonté de vouloir contrôler la presse qui engendre ces violations » (Entrevue 12).

Les auteurs des menaces à l'encontre des journalistes non plus ne sont pas individuellement identifiés mais leurs réactions tendent à incriminer la prise de position des journalistes dans le reportage des événements (politique, sociale ou économique) en cours. Les hommes de médias sont quotidiennement pris à parti par certaines autorités ou par le public lors de la couverture des événements mais aussi après la parution/diffusion de leurs productions..

3.3.3.2 Violences physiques

Les violences physiques quant à elles sont moins fréquentes comparativement aux menaces et autres formes d'intimidation. Au cours des 2 dernières années, 4,76% des organes de presse enquêtés ont subi des actes de vandalisme à leur siège. Ces actes sont les formes de violences les plus connues au niveau du public après les menaces/intimidations.

Sur les 74 personnes ayant connaissance des violations de la liberté de presse, 27 (soit 36,49%) ont cité les violences physiques parmi les violences subies en 2013-2014.

Ces actes de vandalisme au siège des organes de presse s'apparentent plus à des intimidations ou à des avertissements qu'à des vols crapuleux. Ainsi, trois journaux (L'Évènement, Complément d'enquête, l'Opinion) et une radio (Radio Loudon de Sapouy) ont été vandalisés. Ces actes ont tous ciblé les médias privés uniquement. Il faut aussi souligner que ces médias sont considérés comme proches du pouvoir ou contre le pouvoir.

Les agressions physiques à l'encontre des journalistes n'ont pas été particulièrement violentes ; elles se sont le plus souvent limitées au retrait du matériel de reportage ou d'expulsion manu militari des lieux de manifestations. Toutefois, un cas de journaliste tabassé par les forces de l'ordre a été signalé au cours de l'enquête. Pour ces formes de violence, les forces de sécurité et les manifestants sont désignés comme les auteurs. Ainsi la couverture des manifestations est risquée pour certains organes de presse accusés de partialité dans le traitement de l'information.

« ... et la presse s'est trouvée prise entre les deux tendances, si ton médias est proche du pouvoir en place, il y'a une partie du public qui te regarde en chien de faïence, si tu laisses les opposants s'exprimer dans ton canal ceux d'en face pensent que tu es contre eux. Donc la presse était prise en tenaille » (Entrevue 16).

En rendant ainsi difficile l'accès aux sources d'information, c'est le respect de l'équilibre de l'information qui est remis en cause par une catégorie de manifestants. Les forces de l'ordre chargées de la sécurité des personnalités ou des manifestations traitent quelques fois sans ménagement les journalistes.

« Lors des manifestations c'est la répression sur certains journalistes ; même au niveau des forces de l'ordre il y'a eu quelque incidents mais ça été vite réglé » (Entrevue 17).

Les presses publique et privée subissent ensemble ces agressions quel que soit l'appartenance politique des manifestants ou tout simplement les idéaux défendus par ces derniers. Pour se prémunir contre les agressions physiques, certains journalistes ont commencé à banaliser leur matériel de reportage pour les enregistrements :

« Maintenant il y a des micros qui n'ont plus d'étiquette et ce n'est pas seulement la presse publique, il y'a des dictaphones qui n'ont plus d'étiquettes, parce que systématiquement quand on voit l'étiquette il y'a un refus de l'information » (Entrevue 16).

La tendance est à la réduction des violences physiques sur les journalistes. Ces violences sont surtout observées lors de la cristallisation des opinions autour des questions sociopolitiques où les opinions s'affrontent par presse interposée ; ce n'est pas le respect de l'éthique ou la déontologie qui est reproché aux journalistes mais plutôt le traitement supposé partial ou les idées véhiculées par les médias qui sont visés. Les auteurs de ces violences semblent ignorer que la presse est dans son rôle lorsqu'elle pose des questions plus ou moins dérangeantes.

3.3.3.2.3 Sanctions

Au niveau des sanctions, les avis sont partagés entre les responsables de presse et les journalistes. Ces sanctions sont mises en œuvre en interne ; elles émanent des responsables des entreprises de presse et s'observent surtout dans la presse publique.

Les sanctions peuvent aussi bien être positives ou négatives mais l'essentiel est d'éloigner le journaliste du théâtre des opérations comme l'a souligné un de nos interlocuteurs:

« Si vous n'êtes pas accommodant dans le service public par exemple on ne va plus vous confier certaines missions. Tout ce qui peut constituer ou procurer des avantages annexes pour le journaliste, on fait tout pour qu'il en soit privé. Il y a aussi les affectations qui sont des affectations sanctions ou même des promotions sanctions parce qu'on peut vous promouvoir à un poste de direction dans un Ministère comme chargé de communication ou directeur de la communication, mais en réalité c'est une façon de vous éloigner du théâtre des opérations. » (Entrevue 5).

En 2014, une sanction administrative/disciplinaire d'une présentatrice de la télévision nationale s'est transformée en un bras de fer entre le syndicat national des travailleurs de l'information et de la communication (SYNATIC) et le Ministère de l'information. Ce Ministère au Burkina est le garant de la presse publique. La presse publique est sous la tutelle de ce Ministère. Les journalistes de la radiodiffusion et de la télévision du Burkina (RTB) et de la direction générale des Editions Sidwaya sont des fonctionnaires et donc sont soumis aux mêmes règles que les autres agents. Pour leurs opinions divergentes, les journalistes sont éloignés des micros ou caméras.

Les supérieurs hiérarchiques n'acceptent pas toujours certaines opinions relativement critiques, pensant que la presse publique doit se contenter d'accompagner ou encenser les faits et gestes du gouvernement. Pour ceux qui ne respectent pas cette règle non écrite, les affectations/promotions sanctions sont mises en œuvre pour dissuader les cas de récidive. Ces menaces de sanction qui suffisaient à ramener certains dans les rangs ont rencontré une résistance au cours de cette année 2014. La sanction prévue à l'encontre de la présentatrice de la TNB s'est heurtée à la mobilisation du

syndicat des journalistes qui a dénoncé publiquement l'ingérence du Ministère dans le traitement de l'information par des marches et des sit-in.

Les affectations sanctions ou promotions que l'on rencontre dans le service public est quasiment inexistant dans le privé. Au cours de l'enquête, les journalistes du privé n'ont pas rapporté de cas de sanction pour leurs opinions.

Ils ont plutôt été encouragés à prendre des risques plus qu'avant cette période. Ainsi plusieurs émissions de débat ont été initiées par des médias (SMTV, Radio Nostalgie, ...) qui auparavant ne s'intéressaient pas aux questions politiques.

3.3.3.2.4 Emprisonnement/ interpellation

Au cours de la période 2013-2014, un journaliste du journal Ouragan a été jugé et condamné à une peine d'emprisonnement d'un an pour diffamation. Cette peine est relativement lourde de l'avis des responsables des entreprises de presse qui revendiquent sans succès depuis quelques années la dépenalisation des délits de presse et plus particulièrement sur le fait de diffamation. D'autres défenseurs de la liberté de presse partagent également le sentiment des professionnels de presse sur ce problème :

« L'emprisonnement d'un journaliste par le fait d'une diffamation constitue une atteinte grave à la liberté d'expression que justifie difficilement la réparation d'un prétendu préjudice subi par la société du fait du caractère délictueux de ses écrits » (Dr V. SANOU, L'encadrement juridique de la liberté de presse le problème de la dépenalisation des délits de presse. Document de travail N°21, Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES).

En demandant la dépenalisation des délits de presse, les associations professionnelles entendent assumer leurs responsabilités dans le traitement des informations.

En créant l'Observatoire burkinabè des médias (OBM) comme un organe d'autorégulation, elles affichent leur bonne volonté de privilégier la responsabilité sociale du journaliste afin d'éviter les dérapages.

C'est pourquoi des efforts de formation des journalistes sont faits dans ce sens. Sans nul doute, en expurgeant du code de l'information les peines de délits de presse, le Burkina Faso fera un grand bond parmi les nations les plus en vue dans le respect des libertés d'opinion et de presse.

Sur ce sujet, 41,89% des personnes interrogées durant l'enquête CAP quant à eux pensent qu'il est normal que l'on puisse convoquer en justice un journaliste et le condamner s'il est reconnu coupable.

Les convocations en justice ont concerné aussi d'autres organes de presse dont 8,33% des médias enquêtés mais aucun autre organe n'a été condamné à une peine d'emprisonnement. Les principales motivations des plaintes en justice sont les diffamations des personnes physiques ou des institutions. Les personnes mises en cause par des articles ou des émissions estent en justice pour des faits qui pourraient se résoudre par d'autres voies prévues par la réglementation selon certains professionnels de presse ; cela justifie aussi le fait que certaines plaintes en justice aient été déboutées. Ces plaintes sont quelques fois perçues comme une tentative d'intimidation car dans certains cas, un droit de réponse aurait pu résoudre le malentendu.

Tableau 28 : Proportion des journalistes ayant été entendus par la justice en 2013-2014

	Responsable	Journaliste	Ensemble
Oui	10,64%	5,41%	8,33%
Non	89,36%	94,60%	91,67%
Total	100%	100%	100%

Durant la période 2013-2014, les organes de presse ont été interpellés par les organes de régulation de la presse que sont le CSC et l’OBM. Dans l’échantillon enquête, 19,05% ont été interpellé par le CSC tandis que l’OBM en interpellait 4,76%. Ces auditions des organes de régulation avaient pour objet des rappels à l’ordre de certaines entreprises de presse pour le respect de l’éthique et la déontologie et pour plus de professionnalisme dans le traitement des informations.

Ces régulateurs des médias ont aussi multiplié les visites dans les rédactions pour encourager les responsables et les journalistes mais aussi appeler les médias à plus de professionnalisme dans le traitement de l’information. Ces visites des organes de régulation ont été nécessaires pour rappeler aux journalistes les enjeux de leur profession et surtout dans le contexte sociopolitique particulier qu’a vécu le Burkina Faso en 2013-2014.

Les résultats de l’enquête au sein de la population générale ont montré que seule la moitié (50,97%) des personnes interviewées a déclaré connaître l’existence des organes de régulation de la presse en l’occurrence le CSC et l’OBM. Parmi ces 2 organes, le plus connu du public est le CSC (50,97%) alors que l’OBM de création plus récente n’est connu que par 12,84%. Quant à l’appréciation de l’action de ces régulateurs, les avis sont partagés. Tandis que 54,3% trouve que ces institutions font une bonne régulation des médias, d’autres (13,25%) pensent qu’elles manquent d’objectivité et de rigueur dans leur travail mais aussi d’indépendance vis-à-vis des autorités; pour certains, l’appréciation de la régulation est mitigée voire insuffisante (9,27%) et complètement négative car constituant une barrière à la liberté d’expression (5,3%).

3.3.3.3 Entraves à la liberté de presse

Les médias burkinabè ont été confrontés à des entraves qui ont restreint leur liberté d’expression. Près de 30% des médias enquêtés ont vécu en 2013-2014 des situations défavorables à leur liberté d’expression. Ces entraves constituent pour les médias des obstacles à leur libre expression reconnue par le code de l’information et la convention collective des journalistes professionnels.

L’adoption de ces textes régissant l’exercice du métier de journaliste avait suscité beaucoup d’espoir dans les rédactions quant à la réduction des entraves mais dans la pratique quotidienne, les réalités n’ont pas beaucoup évolué. En plus de la censure et l’autocensure, les principales entraves à la liberté de presse recensées au cours de l’enquête sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 29 : Principales entraves à la liberté de presse en 2013-2014

Entraves à la liberté de presse	Responsable	Journaliste	Ensemble
Accès aux sources	29,79%	24,32%	27,38%
Pression financière/Traitement salarial non motivant	27,66%	32,43%	29,76%
Existence de menaces/ Plaintes/ Corruption du régime	42,55%	51,35%	46,43%
Insuffisance de la compétence	17,02%	18,92%	17,86%
Total	100%	100%	100%

Les résultats de l’enquête montrent que les journalistes sont exposés le plus souvent aux menaces, aux plaintes et à la corruption de par leurs conditions de travail et de vie. Ces entraves représentent plus de la moitié des contraintes citées lors de la collecte de données. Suivent respectivement les conditions financières et les traitements salariaux peu motivants (29,76%), l’accès difficile aux sources d’information (27,38%) et enfin l’insuffisance de compétence du personnel (17,86%).

3.3.3.3.1 Censure et autocensure

L'une des principales entraves de la liberté de presse au Burkina est la censure et l'autocensure des articles ou des émissions. La censure s'observe au sein des rédactions des entreprises de presse. Cependant, la pratique de la censure n'est pas très développée comme le soulignent plusieurs acteurs interrogés. Pendant que 3,5% la juge très fréquente contre 9,52 % fréquente, la grande majorité estime que la pratique de la censure est rare et même très rare.

Elle n'a pas non plus connu une évolution significative malgré la situation sociopolitique tendue de ces 2 dernières années. Pour les enquêtés, la censure n'est pas fréquente dans la presse burkinabè ; elle se remarque quelques fois seulement au niveau de certaines rédactions de la presse publique où elle se traduit par une ingérence des supérieurs dans la diffusion de certaines informations jugées plus ou moins sensibles.

Tableau 30 : Appréciation de la pratique de la censure

Appréciation de la censure	Responsable	Journaliste	Ensemble
Très fréquente	2,13%	5,41%	3,57%
Fréquente	8,51%	10,81%	9,52%
Rare	23,40%	37,84%	29,76%
Très rare	65,96%	45,95%	57,14%
Total	100%	100%	100%

Au total, 57, 14% reconnaissent que la censure est très rare ; cependant l'écart d'appréciation est relativement important entre les responsables de médias (65,96%) contre (45, 95%) pour les journalistes. S'il est vrai que des articles ne sont pas retirés ou suspendus, il est tout aussi vrai qu'ils sont « retouchés ».

Certains journalistes disent reconnaître à peine leurs articles lorsqu'ils sont publiés car les corrections ont largement édulcorées la substance du sujet traité. Parmi la population enquêtée, 21,62 % de journalistes contre 12,77% de responsables de presse reconnaissent l'existence de la censure au sein des rédactions. Les responsables hiérarchiques, (directeur de publication, directeur général et rédacteur en chef) sont cités comme les principaux auteurs de la censure.

Bien que la grande majorité des enquêtés dise que la censure est plutôt rare en raison du professionnalisme des hommes de médias, il n'en demeure pas moins qu'au cours de ces 2 dernières années, elle ait connu une légère évolution en relation avec la situation sociopolitique nationale selon 16,67% des enquêtés.

S'agissant de l'autocensure, elle découlerait d'un processus de conditionnement des journalistes. Les corrections et les retouches des productions journalistiques, si elles se répètent souvent, amènent le journaliste à reconnaître qu'il y'a des limites dans son organe à ne pas franchir. Lorsque les journalistes intériorisent ces limites, il tombe dans l'auto censure.

« Oui, l'autocensure c'est la résultante de la censure, (...). Si on t'interpelle sur un sujet, deux ou trois fois, au finish, tu finis par intérioriser et tu pratique l'auto censure. Tu deviens donc le premier censeur de ton travail » (Entrevue 16).

« Souvent quand les gens parlent de censure c'est en sourdine, il y a des responsables qui travaillent à conditionner l'esprit des journalistes. Si tu fais ton reportage et si cela ne rencontre pas son assentiment il entre dans une colère terrible ; et le journaliste qui ne comprend pas, repart vers son chef pour demander des conseils. Il finit par intérioriser les

réactions de son chef et par comprendre que tel sujet ou tel approche est dangereux ; c'est ainsi qu'il est conditionné mentalement vers l'autocensure. » (Entrevue 16).

L'autocensure est une forme de censure insidieuse qui laisse penser qu'il n'y a pas de censure. Cela se révèle dans les statistiques relatives à la hausse de la proportion de l'autocensure représentée dans le tableau ci-après.

Tableau 31 : Appréciation de la pratique de l'autocensure

Pratique de l'autocensure	Responsable	Journaliste	Ensemble
Très fréquente	8,51%	5,41%	7,14%
Fréquente	19,15%	35,14%	26,19%
Rare	53,19%	40,54%	47,62%
Très rare	19,15%	16,22%	17,86%
Total	100%	100%	100%

La proportion des enquêtés qui trouve l'autocensure fréquente (7,14 %) et très fréquente (26,19%) est 3 fois plus importante que les proportions pour la fréquence de la censure (3,5% et 9,52%). Les raisons qui conduisent à l'autocensure ne sont pas non plus les mêmes que celles de la censure. Si la principale raison est relative aux respects de la déontologie et des textes (39,29%) régissant la profession de journaliste, la responsabilité sociale du journaliste en est la seconde (28,57%). Pour éviter des conflits ou d'envenimer des situations, le journaliste choisit quelques fois de taire certaines informations sensibles. Il agit souvent aussi de même pour protéger ses sources d'information (9,52%).

3.3.3.2 Menaces, plaintes et corruption

La plus importante des entraves reste encore les menaces qui tendent à conditionner le journaliste à traiter les informations dans le sens convenant à certaines personnes et donc de manière non professionnelle. Ce traitement partial de l'information est quelque fois encouragé par des avantages matériels ou des privilèges :

« La propension des acteurs politiques, sociaux, et économiques à influencer les contenus des médias, au moyen de petits cadeaux, de promesses d'avantages divers, de propositions alléchantes ou de menaces » (entrevue 23).

Ces avantages et privilèges, si elles peuvent améliorer les conditions de vie des professionnels de médias constituent un danger pour leur probité et leur indépendance et une entrave grave pour l'expression libre des opinions. C'est pourtant la principale entrave que les entreprises de presse rencontrent le plus souvent selon leurs propres déclarations.

3.3.3.3 Accès aux sources d'information

L'accès aux sources d'information malgré la circulaire du 5 décembre 2008 du Premier Ministre rappelant le droit du journaliste professionnel au libre accès aux sources d'information n'a pas facilité la tâche aux journalistes car l'administration burkinabè est caractérisée par la culture du secret comme l'a souligné un professionnel de la presse en ces termes :

« Une des entraves majeures à l'expression d'une presse libre est la culture du secret qui empêche l'accès aux sources de l'information » (entrevue 23).

En effet, livrer une information sans l'aval de son supérieur hiérarchique relève de la témérité que beaucoup d'agents hésitent à braver. Par peur de représailles, les informations des administrations, même les moins sensibles sont rarement livrées au public et encore moins aux journalistes. Certaines barrières sont dressées pour compliquer l'accès aux sources. Ces sources deviennent pourtant subitement accessibles lorsqu'elles ont une communication à faire, mais lorsque le journaliste recherche une information auprès d'une autorité, le chemin à parcourir s'allonge. La situation n'est pas non plus facilitée par les forces de l'ordre.

3.3.3.4 *Insuffisance de compétences*

La liberté de presse pour être effective a besoin que les journalistes aient aussi un certain niveau de compétences. Le recrutement de personnel peu qualifié par les entreprises de presse eu égard à la faiblesse de leurs moyens financiers constitue selon les enquêtés une entrave à l'expression libre des médias. En effet, les résultats de l'étude montrent que plus de la moitié des journalistes enquêtés (54%) n'ont pas bénéficié d'une formation formelle en journaliste ; ils se sont formés sur le tas et ont participé à des sessions de formation de courte durée (cf. tableau 32). Cette insuffisance devient un handicap lorsque les journalistes eux-mêmes ne maîtrisent pas les principes régissant leur métier ; ils peuvent outrepasser leurs prérogatives ou enfreindre la réglementation malgré leur bonne foi. Ce faisant, leur incompetence peut les conduire à des dérives préjudiciables à l'exercice de leur métier et partant à la liberté de la presse.

Tableau 32 : Type de formation reçu en journalisme

Type de formation en journalisme	Journaliste (%)			Responsable (%)			Ensemble (%)		
	Privé	Public	TOT	Privé	Public	TOT	Privé	Public	TOT
Formation sanctionnée par un diplôme	34,38	80,00	40,54	47,50	71,43	51,06	41,67	75,00	46,43
Participation à des sessions de formation de courte durée	46,88	20,00	43,24	45,00	14,29	40,43	45,83	16,67	41,67
Apprentissage sur le tas	18,75	-	16,22	7,50	14,29	8,51	12,50	8,33	11,90

Les entraves à la liberté de presse citées lors de l'enquête concernent aussi les mises en garde des proches des journalistes et de la pression du public. Ces actions installent la peur et conditionnent les journalistes ; leur travail peut dès lors être influencé dans un sens comme dans l'autre en fonction de leur sensibilité.

Les violences et les entraves à la liberté de presse sont vécues indifféremment par les travailleurs du secteur de l'information et de la communication ; les femmes travaillant dans les organes de presse n'en sont pas épargnées. Certains professionnels de presse interrogés (39,29%), affirment que celles-ci subissent plus de violences que les hommes car en sus des pressions et violences liées à l'exercice de la profession journalistique, elles encourent d'autres formes de violences. Tandis que certaines femmes journalistes font quelques fois l'objet de harcèlement sexuel de la part des potentiels informateurs, d'autres sont menacées et accusées par les épouses des personnalités sources d'information.

Les violences et les entraves à la liberté de presse participent de la volonté de contrôler les médias ; le constat montre qu'en majorité les populations et même les gouvernants ne comprennent pas bien le rôle de la presse ; ils s'attendent à ce que la presse accompagne et soigne l'image des personnalités et des institutions. Cette interprétation du rôle de la presse confine les journalistes à des rôles de communicateur. Toute chose qui ne profite qu'à une partie de la société en l'occurrence les gouvernants et les voix discordantes sont mal perçues.

Des mesures fortes doivent alors être prises pour corriger cette mauvaise interprétation de la presse afin que la liberté de presse puisse s'exercer pleinement au profit de tous les citoyens.

3.4 SITUATION SPECIFIQUE DE LA PRESSE EN LIGNE ET IMPACTS SUR LA LIBERTE DE PRESSE

3.4.1 L'avènement et la manifestation de la presse en ligne dans l'espace médiatique

Avec l'avènement de l'Internet au Burkina, la presse en ligne a fait son apparition parallèlement aux journaux papiers. De plus en plus, les médias en ligne burkinabè prennent de l'ampleur de part leur nombre croissant sur le web. La presse en ligne est en train de s'installer progressivement dans l'environnement médiatique du pays et connaît depuis quelque temps un engouement aussi bien de la part du grand public que des organes de presse écrite classiques que l'on retrouve désormais sur le net. De l'avis de la majorité des professionnels des médias rencontrés au cours de cette étude, l'engouement autour de cette presse au Burkina remonte à deux ans selon 34,52% des répondants ; trois ans selon 17,86% ; cinq ans et plus 7,14%, un an selon 5,95% ; quatre ans, 4,76% et moins d'une année, 2,38%.

Dans la pratique, l'engouement manifesté autour de cette presse se perçoit à travers d'abord la prolifération des téléphones de types smartphones qui permettent ainsi l'accès à Internet à partir des opérateurs de téléphonies mobiles selon 40,48% des citations. Ces téléphones sont des alternatives à la possession d'un ordinateur qui pendant longtemps était le seul outil à travers lequel on avait accès à l'Internet. Ensuite, par le nombre croissant de visiteurs sur les sites de presse en ligne, 27,38% de citations. Les sites disposent à ce sujet d'un compteur qui permet d'avoir le nombre de visiteurs total, de la journée, du nombre de visiteurs d'un article et souvent du nombre de personnes connectées sur le site à un instant précis. Puis, à partir de la réaction des internautes, 7,57%, qui est également un indicateur de cette manifestation.

Mais, l'accès aux médias en ligne reste toujours faible et relativement limité à une catégorie de personnes.

« C'est vrai qu'il y'a un engouement pour la presse en ligne, mais, c'est pour ceux qui ont la connexion internet. Combien sont-ils ? Même pas 5% de la population », (entrevue 8).

Tableau 33 : Critères de la manifestation de l'engouement autour de la presse en ligne

Critères de la manifestation	Responsable	Journaliste	Ensemble
Nombre croissant de visiteurs (entre 2013 et 2014)	23,40%	32,43%	27,38%
Prolifération des portables avec système de navigation	42,55%	37,84%	40,48%
Accessible aux illettrés / intellectuelles	2,13%	5,41%	3,57%
Changement de préférences	-	8,11%	3,57%
Interactions/Commentaires	6,38%	8,11%	7,14%

L'analyse de l'utilisation du canal d'information par le public ressortie de l'enquête CAP réalisée à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso montre que la télévision est la plus citée, 87,16%, suivie de la radio 78,99%, ensuite la presse écrite 40,86%, puis les journaux en ligne 19,84% et enfin, la presse en ligne 17,90%. En termes de premier médias préféré comme source d'information, la radio recueille le plus grand nombre de citations, 41,25%, la télévision 38,13%, la presse écrite 5,84%, la presse en ligne 5,06% et les journaux en ligne 3,50%.

Tableau 34 : Médias préférés en premier par la population

Médias préférés en premier en novembre 2014	Nombre de citations	Fréquence
Radio	106	41,25%
Télévision	98	38,13%
Presse écrite	15	5,84%
Presse en ligne	13	5,06%
Non réponse	9	3,50%
Journaux en ligne	9	3,50%
Aucun	4	1,56%
Internet	3	1,17%
Total	257	100%

Le principal motif d'utilisation des médias comme première préférence renvoie au fait qu'il permet l'accès rapide à l'information sans barrière géographique 80,33% de citations, ensuite le fait de pouvoir visualiser les images et se distraire 34,97%, puis le fait que cela contribue au développement de la culture, de l'éducation, 10,38% et enfin le fait qu'on puisse archiver les informations 9,84%.

Tableau 35 : Raisons du choix du média préféré en premier

Raisons du choix du premier média préféré	Nombre de citation.	Fréquence.
Permet l'accès rapide à l'information sans barrière géographique	147	80,33%
Permet de visualiser les images et de se distraire	64	34,97%
Contribue au développement de la culture, de l'éducation et la découverte de nouveaux mots	19	10,38%
Permet la construction d'archives d'informations	18	9,84%
Total	183	

La radio reste donc la source d'information préférée. Accessible à tous, partout et à tous moment, la radio n'est plus depuis longtemps un luxe. Elle reste fortement présente dans le quotidien des publics de tous les milieux et de toutes les catégories socioculturels et socioprofessionnels. En outre, bien avant l'arrivée des téléphones de 3^{ème} génération, la plupart des téléphones portables intégraient la fonction radio en accessoire et quelques-uns, la fonction télé. La radio est devenue plus accessible aussi bien financièrement que géographique depuis l'avènement des fréquences FM contrairement à la télévision qui reste géographiquement localisée en terme de couverture, inaccessible en terme de coût et nécessite une source d'énergie (solaire ou autre) dans les zones non encore électrifiées. Quant à la presse en ligne, elle est assez spécifique et accessible à un public lettré pour le moment.

« Moi je pense que la liberté de la presse est encore à ses débuts. Il ne faut pas trop lui demander, mais pour ses débuts, je pense qu'elle a une vitalité qu'il faut saluer. Il y a beaucoup de journaux classiques qui se sont mis aussi en ligne pour essayer de répondre à une demande, c'est un besoin des jeunes en particulier et ce besoin est croissant de jour en jour et à mon avis on est dans un bon processus », (entrevue 5).

3.4.2 Les usages et le rôle des espaces de libre expression par le public enquêté

3.4.2.1 Renforcement du débat démocratique et de la libre expression

L'enquête CAP montre que la majorité des répondants soit 75,85% perçoit l'expression libre en ligne comme un cadre d'expression de sensibilisation, d'éducation et d'information. En outre, leur opinion sur l'utilisation des médias en ligne est bonne selon 57,59% d'entre eux ; acceptable pour 18,75% et mauvaise pour 16,07%. De façon pratique, 24,90% des personnes rencontrées ont affirmé s'exprimer par le biais des médias en ligne (presse en ligne, 56% ; médias en ligne, 44%).

Les raisons de l'utilisation de la presse en ligne sont relatives à l'information/diffusion du point de vue, 41,46% ; la facilité d'accès à l'international 36,59% ; la possibilité d'intervention dans l'anonymat, 12,20% sont les motifs qui justifient l'utilisation pour ce qui est de la presse en ligne. En dehors de la possibilité d'intervenir de manière anonyme, les mêmes raisons se retrouvent au niveau des journaux en ligne.

Au niveau des médias ayant participé à l'étude disposant d'un forum (soit 6 médias en ligne) de discussion, on constate que la moyenne des messages validés quotidiennement varie de cinq (5) pour certains à plus de cent (100) pour d'autres. Cela montre au quotidien la participation des citoyens au débat public. Cependant, la réaction des internautes est fortement dépendante de l'article et du sujet traité.

De l'avis des enquêtés, l'utilisation de ces espaces permet principalement aux citoyens de se défouler, 48,57%, ensuite de faire connaître aux autorités leurs ressentiments, 34,29% et d'autres avantages 17,14%.

A partir de ces espaces d'expression, les citoyens influencent d'une façon indirecte la prise de décision des dirigeants. Le défoulement tel que perçu renvoie à la possibilité même de s'exprimer et de pouvoir dire ce que l'on pense. Puisqu'avec les médias comme la télé, le citoyen ne peut réagir vis-à-vis d'une situation ou même interpeller les autorités, cela est tout à fait possible avec les médias en ligne. En effet, à travers les réactions, les citoyens se prononcent sur les différentes situations qui apparaissent dans la gestion du pays. Partant de là, les gouvernants peuvent se faire une idée de l'opinion et des tendances qui se dégagent par rapport à certaines préoccupations.

« Cadre d'expression libre, la presse en ligne permet au citoyen de s'exprimer à travers les forums et cela renforce la démocratie parce que les autorités en lisant toute ces propositions avancées par les citoyens arrivent aussi à changer la façon de faire, de diriger, de vision des autorités », (Entrevue 1)

Et ce cadre d'expression est accessible quel que soit l'endroit où l'on se trouve. A l'intérieur du pays ou à l'extérieur. D'ailleurs, à la différence des médias traditionnels, il ressort de l'avis des professionnels des médias que le premier avantage des médias en ligne est relatif à la facilité d'accès à ces médias selon 57,14% des citations. Le second avantage cité concerne la faiblesse du contrôle 22,62%. Le troisième avantage est lié à l'interactivité qu'ils permettent 17,86%. Ensuite, la question du coût d'accès et la fiscalité 8,33% et enfin, une plus grande disponibilité de l'information 7,41%.

Tableau 36 : Avantages de la presse en ligne par rapport à la liberté de la presse selon les professionnels des médias

Avantages de la presse en ligne	Responsable	Journaliste	Ensemble
Moins de contrôle	19,15%	27,03%	22,62%
Facilité d'accès	55,32%	59,46%	57,14%
Interactivité	17,02%	18,92%	17,86%
Plus grande disponibilité de l'information	6,67%	8,33%	7,41%
Absence de couts/fiscalité	6,38%	10,81%	8,33%

Globalement, les avantages renvoient beaucoup plus à l'accès en terme géographique, financier et en termes de faiblesse du contrôle. Les données sur la caractérisation de la presse écrite dans le cadre de la présente étude a fait ressortir que sur les 14 titres de presse écrite, seulement 3 avaient un tirage de plus de 6000 exemplaires et 9 couvraient seulement un peu plus de 14 provinces sur les 45 que comptent le pays.

3.4.2.2 Renforcement de liberté de la presse à partir des libertés individuelles

L'étude a cherché à savoir si la presse en ligne offrait plus de liberté que la presse écrite. A cette question, 70,24% des répondants au niveau des professionnels de médias trouvent que la presse en ligne offrirait plus de liberté que les journaux écrits.

En effet, cela se voit à travers l'existence de forum de discussion et la réaction des lecteurs 26,19%, l'instantanéité de l'information, 21,43%, l'absence de censure/liberté 14,29% et l'anonymat 10,71%.

Le principal motif qui justifie cet avis est lié à la possibilité qu'offre la presse en ligne aux internautes de réagir et d'intervenir dans le débat public et sur les articles publiés, 26,19%. Désormais, les journalistes ne sont plus les seuls à se prononcer et à donner leur point de vue sur la vie quotidienne des citoyens et de la nation.

Le second motif, est relatif à l'absence de censure et la grande liberté existant au sein des médias en ligne par rapport aux publications, 14,29%. Pour le public, cela se voit à travers l'anonymat qui est de ce fait le 4^{ème} motif, 10,71%. L'anonymat permet ainsi de pouvoir réagir en toute quiétude.

Tableau 37 : Raisons justifiant la liberté qu'offre la presse en ligne par rapport à la presse écrite

Motifs	Responsable	Journaliste	Ensemble
Réaction des lecteurs/Existence de forum	25,53%	27,03%	26,19%
Anonymat	8,51%	13,51%	10,71%
Information instantanée	23,40%	18,92%	21,43%
Absence de censure/ Liberté	21,28%	5,41%	14,29%

La presse en ligne offre aux publics de participer à l'actualité. Cette possibilité est positive de l'avis de bons nombres d'acteurs. Elle contribue à élargir et à améliorer la liberté de la presse à partir des libertés individuelles qui est celle des internautes de pouvoir s'impliquer dans le débat public, dans la diffusion et la circulation des informations. Dès lors que chacun dispose d'un outil de connexion à partir duquel il est libre d'intervenir, cela influe forcément sur la liberté de la presse.

« Un impact plutôt positif parce que ça ne fait qu'accroître l'espace de liberté. Tous les nouveaux médias qui sont créés aujourd'hui, jusqu'au téléphones portables et tout ça, ça accroît la liberté individuelle ; et cette liberté individuelle évidemment a des répercussions comme je vous disais, la liberté de la presse est fonction de la liberté même des individus dans la société. Il y a un rapport étroit entre liberté au sein de la société et la liberté de la presse. Ça fait que quand la liberté d'expression augmente au niveau des individus, forcément la liberté de la presse aussi gagne du terrain de jour en jour », (entrevue 5).

L'ensemble des acteurs rencontrés durant l'étude reconnaissent le rôle important que jouent les médias en ligne dans le domaine de la liberté de la presse. Partant du fait que jusqu'à présent, il est difficile pour les gouvernements de bloquer ces médias, ils sont donc ceux qui sont véritablement libre et où l'expression y est également libre. Certains journalistes y publient sous le couvert quelques fois de pseudonymes, des articles qui passeraient difficilement dans les médias publics. Il devient alors difficile de museler les journalistes voire de contenir la diffusion de l'information, puisque de toute façon, avec les réseaux sociaux, la circulation de l'information s'en trouve facilitée.

« Elle a renforcé la liberté de la presse parce que tout ce que le gouvernement cache, avec la presse en ligne qui est plus rapide que les autres, dès qu'ils vont finir, l'information est déjà en ligne. Ça permet de suivre les évènements au quotidien et parfois même à la minute », (entrevue 16).

Canal d'information offrant beaucoup de commodités, la presse en ligne en plus du fait qu'elle renforce la liberté de la presse, contribue également à l'élargir au sein de l'espace public. Au niveau des internautes, ces derniers peuvent faire des commentaires et réagir avec un ton beaucoup plus libre, ce qui est positif par rapport à la liberté d'expression. Cependant, il faut reconnaître que c'est aussi un lieu d'injures gratuites et de règlements de compte selon 55,25%, de diffamations 36,25% comme le rapportent les données de l'enquête CAP portant sur les inconvénients de l'utilisation de ces espaces d'expression.

« Les internautes peuvent faire des commentaires, ce qui est beaucoup plus intéressant plus libre et c'est interactif. Mais les réactions des internautes vont dans tous les sens », (entrevue 8).

« Elle est d'un apport considérable. Maintenant le problème qu'il faut résoudre c'est la question des fora ; il faut arriver à modérer les fora. Il y a un qui m'a même confié qu'en fait, c'est un véritable problème la modération. Si tu coupes et à force de couper, les forumistes finissent par se retourner contre toi, il y a une difficulté à modérer. Sinon elle a facilité l'accès à l'information, elle est à féliciter dans l'expansion de la liberté de la presse. Je pense que de plus on parle de la régulation de cette sorte de presse aussi », (entrevue 16).

Afin de mieux canaliser les réactions des internautes, le CSC il y'a quelques années, a dû obliger les médias en ligne à adopter le principe de la modération a posteriori afin de limiter les débordements au niveau des fora.

Malgré tout, la modération reste une préoccupation véritable au sein de ces médias à cause des débordements des forumistes, 12,77%. Si dans les rédactions, les modérateurs essaient pour la plupart de suivre les règles d'éthiques et de déontologie dans le choix des publications à valider, ces derniers subissent des pressions externes de la part des internautes qui se plaignent de ne pas voir leurs réactions publiées. De plus, dans le domaine de la modération, même si tous les médias disent avoir la même ligne directrice, dans la pratique, la validation des réactions diffère d'un média en ligne à un autre. Ainsi, tandis que des réactions de certains internautes sont bloquées sur un média en ligne, sur

un autre, elles sont validées. Toute chose qui fait penser selon les internautes que la modération semble être subjective.

Les médias en ligne avouent qu'une des difficultés aussi reste le nombre de réactions reçues. Il est difficile de lire l'ensemble, vu que déjà, ils ne disposent pas d'une personne ayant pour travail spécifique la modération, ils sont d'abord des journalistes devant produire des articles et qui secondairement aident à la modération. Vu la quantité des réactions des internautes, le nombre de publications validées est nettement inférieur.

3.4.2.3 Renforcement de la qualité du travail au sein des organes de presse et des rédactions

La circulation de l'information à partir des médias en ligne a contribué à bien des niveaux à changer certaines pratiques au sein des rédactions et des organes de presse.

Tout d'abord, entre les organes de presse, il devient difficile de s'accaparer et de cacher une information. De l'avis d'un journaliste, dans le temps, les organes n'aimaient pas partager l'information, chacun cherchait le scoop pour en faire l'élément d'ouverture de la « une », toute chose qui est en train de changer grâce aux médias en ligne. Aujourd'hui, la primeur est donnée en général sous forme de flash en ligne ou sur les réseaux sociaux. Une information qui aurait fait l'ouverture de la « Une » d'un journal un lundi matin par exemple, peut ne plus avoir la même place ou peut faire l'objet d'une explosion des ventes parce que le public va chercher à voir ce que le journal va écrire.

Ensuite, il y a la question de la crédibilité de l'organe. Sur ce point, les différents organes sont obligés de s'améliorer en cherchant et en donnant l'information correcte et de qualité afin d'être crédible dans l'espace médiatique et auprès d'un public. Le fait que les informations circulent avant la sortie par exemple du journal, réduit alors la possibilité de dissimuler ou de manipuler l'information comme on le souhaite.

« Les médias en ligne permettent aux autres journaux d'être véridiques. Parce que si vous dites quelque chose qui ne va pas, on va dire mais pourtant ce n'est pas ce qu'on a lu sur la presse en ligne. On a lu autre chose. Ça va aider les autres presses à mieux vendre leur marchandise parce que si vous ne faites pas bien votre travail, les gens ne vont plus vous suivre, ils vont aller à la presse en ligne et ils ont l'information et ça leur suffit », (entrevue 4).

En effet, dépendant des sujets et des organes de presse, certains journaux (L'Évènement, l'Observateur Paalga, le Pays) en ligne ont vu leur nombre de tirages souvent même quadruplés suite aux débats menés en lignes.

3.4.2.4 Renforcement du travail et du rôle des journalistes

Selon les professionnels des médias, l'un des changements importants en matière de liberté de la presse que l'on peut attribuer à la presse en ligne est évidemment la facilité d'accès à l'information, sa rapidité et son instantanéité, citée 61,70%. Ce changement semble très important puisqu'il est à la base d'une modification de la perception du journaliste. L'information « chaude » que tout le monde peut publier, pour se plaindre, dénoncer ou apprécier, a contribué à façonner positivement le traitement de l'information des journalistes.

« Avec la montée en puissance du public dans les médias, il (le public) devient producteur même de contenu. Les Journalistes ne sont plus les seuls détenteurs de la fabrication des contenus », (entrevue 3).

A partir du moment où chacun devient « un témoin citoyen » capable de collecter, de traiter et de poster une information sur internet, le journaliste est obligé de s'améliorer dans sa quête et le

traitement de son information. Le fait de se cacher derrière l'anonymat (ce que dénoncent certains professionnels) a permis aux internautes de s'exprimer sans peur et faire progresser le niveau de la liberté d'opinion.

En donnant également le ton dans les différents débats au niveau des espaces de libre expression, le journaliste peut alors suivre le même rythme des débats et mieux, aller en profondeur tout en respectant les règles d'éthiques et de déontologie de sa profession sans crainte d'être inquiété.

« Forcément, de mon point de vue c'est sûr, il n'y a même pas de débats parce que quand vous écrivez des articles sur un ton très accommodant et vous voyez des tons qui sont plus tranchés, évidemment vous êtes tous dans le même domaine de liberté d'expression, évidemment ça vous permet de comparer ce que vous avez dit par rapport à ce que d'autres disent forcément il y a une influence », (entrevue 5).

3.4.2.5 Adaptation des organes de presse et des journalistes à la dynamique informationnelle

Enfin, il faut dire que le boom des réseaux sociaux et des médias en ligne a amené les autres organes et les journalistes à adopter des « stratégies d'adaptation secondaires » afin de suivre le rythme de l'évolution de l'information imposé par le développement de l'Internet. Comme l'ont souligné les professionnels des médias, il y'a eu une mutation au sein des rédactions et de son organisation avec l'avènement des médias en ligne, 10,71% de citations.

Désormais, on peut s'abonner et recevoir le journal sur son téléphone portable ; de plus en plus, les organes sont présents sur les réseaux sociaux, et au niveau des organes comme la radiodiffusion et la télévision, on constate de plus en plus des « flash infos » à différentes heures de la journée. Si autrefois, les seuls moments d'informations étaient le matin, en milieu de journée et en fin de journée, les médias ont dû revoir leur grille des programmes et insérer pratiquement à chaque heure des flashes d'informations afin d'être en phase avec la circulation des informations en « quasi » temps réel.

« Nous avons dû revoir notre grille des programmes et insérer des flashes d'informations à des heures intermédiaires avant les JT de 13h et de 20h. Nous ne pouvions rester en marge de l'information, sinon à l'heure du journal classique, vous serez en retard sur l'information et les gens ne vont plus vous suivre », (entrevue 7).

De plus en plus, les journalistes ont des blogs, des comptes sur les réseaux sociaux comme facebook et twitter. Et sur ces réseaux, ils arrivent à traiter les sujets qu'ils n'osent pas traiter dans les organes classiques. Ils passent ainsi par ce système pour contourner en général les difficultés au sein des rédactions ou pour atteindre un public plus important.

« Je pense que la presse en ligne permet au journaliste d'évacuer ce qu'il n'arrive pas à évacuer dans son media classique, donc la presse en ligne contribue à élargir la liberté de la presse », (entrevue 12).

Finalement, les professionnels des médias en réponse à la question sur les changements attribués aux médias en ligne estiment qu'il y'a eu l'émergence de la liberté d'expression/Absence de pression, 27,38%. Cela a véritablement contribué à influencer positivement sur la qualité de la production des organes de presse, la qualité du traitement de l'information par les journalistes. Partant de la liberté individuelle et de la liberté d'expression constatée, les médias en ligne ont d'une certaine façon contribué à améliorer la ligne directrice et donner un peu plus de cran à des journalistes.

Elle a donc canalisé les autres organes ainsi que les journalistes vers la recherche et la diffusion rapide de l'information (64,29%) ; vers l'esprit d'expression libre, et un renforcement de l'audace et le dépassement des craintes qui de plus en plus apparaît dans l'espace public.

« Il peut avoir une influence sur la presse papier puisque certains reprennent les meilleurs avis des internautes. La presse écrite regarde, si au niveau de la presse en ligne ils ont osé dire quelque chose qui a pu passer et qu'il n'y a pas eu de problèmes, prochainement, ils peuvent en parler. Et, ça fait un pas de plus et ainsi de suite. De ce point de vue on peut dire merci à la presse en ligne », (entrevue 5).

« Les organes de presse écrite sont obligés de faire le tour des médias en ligne avant la production de leur journal. Ils ne peuvent plus écrire sans tenir compte des informations publiées sur les sites en ligne pour ne pas être hors de l'information. A notre niveau, un organe à même déjà repris l'information sur notre site sans nous citer. Nous avons dû faire un écrit pour attirer l'attention sur ce genre de pratique », (entrevue 9).

Tableau 38 : Changements intervenus ces deux dernières années dus à la presse en ligne

Changements intervenus	Responsable (%)	Journaliste (%)	Ensemble (%)
Facilité d'accès/Rapidité de l'information/instantanéité	67,70	67,57	64,29
Existence de l'espace d'interaction/débat public	6,38	16,22	10,71
Emergence de la liberté d'expression/Absence de pression	54,35	18,92	27,38
Mutation du travail au sein des organes	12,77	8,11	10,71

Il faut pourtant reconnaître que cela n'est pas non plus sans conséquences sur la pratique du journalisme. Du côté des professionnels des médias, les inconvénients des médias en ligne qu'ils citent sont tout d'abord la mauvaise qualité de l'information, 38,10% ; la difficulté de vérification des sources d'informations, 28,57% ; les débordements, 10,71% ; la faible modération, 9,52% et l'accès limité, 2,38%. La principale difficulté ici, est le contrôle de l'information, et la sélection des contenus vrais par les publics, mais aussi au niveau des journalistes et des organes de presse. La rapidité et l'instantanéité de l'information font qu'il y a moins de contrôle ou de réorientation comme cela se fait au cours des conférences de rédaction, même si toutefois, la publication peut être corrigée une fois validée ou même retirée. D'ailleurs, comme les professionnels l'ont relevé, il y a une pression relativement faible contrairement aux autres organes de presse.

« Internet est tellement difficile à contrôler que du coup on contourne la censure et donc forcément ça renforce la liberté de la presse mais il faut aussi contrôler pour que ça ne dérape pas il faut surtout la source, la fiabilité de l'information, c'est à ce niveau qu'il faut travailler pour encadrer pour qu'on ne dérape pas », (entrevue 12).

L'une des difficultés majeures rencontrées au niveau des médias en ligne, c'est qu'il n'existe pas de dispositions légales la règlementant. Même si la question est aujourd'hui posée et est en cours de réflexion, il est souhaitable que des dispositions soient prises afin de mieux canaliser ces médias qui de plus en plus prennent de l'importance aussi bien dans l'environnement médiatique que dans l'espace public.

« La presse en ligne évolue jusque-là dans un vide juridique. Parce qu'il n'y a pas de textes spécifiques qui encadrent la création de ces médias-là », (entrevue 1).

Tableau 39 : Inconvénients des médias en ligne

Inconvénients des médias en ligne	Responsable	Journaliste	Ensemble
Mauvaise qualité de l'information/Mauvaise organisation	34,04%	43,24%	38,10%
Faible modération	10,64%	8,11%	9,52%
Absence de sources/ difficulté de vérification	25,53%	32,43%	28,57%
Accès limité	2,13%	2,70%	2,38%
Présence de débordements	6,38%	16,22%	10,71%

3.5 CRISE SOCIOPOLITIQUE PRE-INSURRECTIONNELLE ET IMPACTS SUR LA PRESSE

3.5.1 Evènements et faits marquants dans l'environnement des medias en 2013-2014

Pour analyser l'impact de la crise sociopolitique et pour fixer un tant soit peu le contenu même de la notion de crise, il a été demandé aux responsables d'organes de presse et aux journalistes de citer les évènements particuliers qui ont marqué l'environnement médiatique de ces deux dernières années. Le tableau ci-dessous présenté (tableau n°40) montre les évènements les plus souvent cités.

Tableau 40 : Identification des évènements particuliers qui ont marqué l'environnement médiatique

Evènements	Responsable	Journaliste	Ensemble
Actions/intervention CSC	8,51%	16,22%	11,91%
Manifestations politiques	93,62%	89,19%	91,67%
Manifestations sociales	55,32%	54,05%	54,76%
Autres	2,13%	5,41%	3,57%

Pour les hommes de médias, les évènements qui ont marqué la vie des médias et partant la liberté de presse, sont essentiellement, les manifestations politiques (marches, meeting, déclaration dans la presse etc.) pour 92 % des personnes interrogées, les manifestations sociales (activités des syndicats et des OSCs) pour 55 % des membres de l'échantillon et l'intervention du CSC pour 12%. C'est donc dire que ce sont précisément ces évènements qui ont impacté positivement ou négativement la liberté de presse.

3.5.2 Impacts plutôt négatifs de la crise sur la liberté de presse

Les informations quantitatives et qualitatives collectées et traitées dans le cadre de cette étude montrent que la crise sociopolitique a impacté de façon négative la liberté de presse. Ceci pour dire que la crise a dans une large mesure contribué à faire reculer la liberté de presse au Burkina Faso entre 2013 et 2014.

Toute action journalistique semble-t-il, est déterminée par les conditions d'exercice de sa liberté mais aussi par des contraintes structurelles politiques économiques de l'environnement médiatique.

Le journaliste à cause de son statut et du rôle même de la presse se trouve souvent tenaillé entre deux considérations majeures.

La première est que le journaliste est en face de la société parce qu'il utilise un espace public. Ainsi, la société civile l'observe de façon particulière à travers les médias et les productions journalistiques et s'attend surtout à ce qu'il soit critique vis-à-vis des agissements de l'Etat de façon plus poussée, à ceux des gouvernants.

La seconde considération, c'est que l'organe dans lequel travaille le journaliste influe forcément sur le contenu de sa production sans prendre la forme d'une censure brutale ou d'une menace directe.

Dans un contexte où les positions étaient assez tranchées sur la question de la mise en place du sénat et la modification de l'article 37 de la constitution visant à lever le verrou limitant la durée du mandat présidentiel à 5 ans, renouvelables une fois, le travail journalistique a été souvent pris en otage par des organisations de la société civile et des partis politiques par le biais l'Etat. Il en a résulté des conséquences regrettables pour les journalistes qui ont été de plus en plus menacés par le verdict de l'opinion.

« Ils (les journalistes) ont souvent été contraints de citer des leçons d'allégeance dans la production journalistique. Certains journalistes non seulement perdent leur âmes, mais s'exposent à de violentes réactions populaires qui sont des menaces sur la liberté d'expression de presse. », (entrevue 11).

Pour certains analystes de la question, c'est dans le secteur public que la crise sociopolitique a davantage renforcé ce phénomène et à le rendre caractéristique.

En effet, dans le secteur public des médias où se déroule la guerre des champs et du positionnement sociopolitique, le phénomène d'allégeance ou d'opposition au pouvoir en place a comme engendré *« des contres champ à l'intérieur du champ des medias public dans lequel s'est joué des rapports de force de type dominants-dominés », (entrevue 11).*

C'est ainsi que *« les dominants (partisans du pouvoir en place) ont exercé diverses formes de pression à l'encontre des dominés (opposants politiques ou citoyens engagés). Ils ont travaillé à défendre et à conserver leur positionnement social tandis que les dominés essaient de faire sauter les barrières qui les exclut des privilèges du champ », (entrevue 11).*

Il était particulièrement difficile de traiter l'information avec impartialité et quelques fois même révéler la vérité des faits. En guise d'illustration, ce paneliste prend l'exemple du traitement de l'information relative aux marches de l'opposition avant l'insurrection du mois d'octobre.

« Les marches de l'opposition par exemple sont rapportés mais donnent lieu à des oppositions sur la façon dont l'information doit être traitée dans les medias publics, tout simplement parce que la hiérarchie ne tolère que le politiquement correct et évite de dire ce qui peut fâcher les tenants de l'appareil de l'Etat » paneliste-journée mondiale de la liberté de presse 2014 », (entrevue 22).

Ce point de vue est partagé par plusieurs autres acteurs, qui reconnaissent que la crise sociopolitique a vraiment impacté négativement la liberté de la presse en ce sens que c'est une période durant laquelle :

« Il y a aussi les intimidations et sanctions qui fragilisent l'autonomie de chaque journaliste. Ces sanctions et intimidations sont prononcées soit tacitement soit ouvertement et les enjeux autour desquels se cristallisent ces tensions sont plutôt d'ordre politique que professionnel. C'est pourquoi dans certains cas et dans certains contextes, l'administration de la profession journalistique est devenue un facteur qui exacerbe les conflits », (entrevue 10).

Interrogés sur certaines de ces réalités auxquelles l'on pouvait s'attendre dans un contexte de crise sociopolitique exacerbée, les responsables d'organes de presse et les journalistes ont surtout retenu que la crise a, de façon formelle, créé des conditions particulières assez défavorables à l'expression libre de la presse (cf. tableau n°41).

Tableau 41 : Résultats de l'évaluation de l'impact de la crise sur la production dans les médias

Impacts de la crise sur la production	Responsable	Journaliste	Ensemble
Renforcement du contrôle et de la surveillance	61,70%	64,87%	63,10%
Développement de la censure	25,53%	21,62%	23,81%
Développement de l'autocensure	44,68%	43,24%	44,05%
Pressions diverses sur la presse	55,32%	54,05%	54,76%
Développement de la corruption	44,68%	43,24%	44,05%

Pour ces derniers, la crise a provoqué le renforcement du contrôle et de la surveillance des instances de régulation (63%), la manifestation de diverses formes de pressions et menaces sur la presse (55%) et dans une moindre mesure le développement de l'autocensure (44%) et le développement de la corruption (44%). Ils ne sont pas nombreux parmi ces personnes, à évoquer le développement de la censure (24%).

Les experts et personnes ressources avertis ayant participé à l'étude sont quasiment unanimes avec cette opinion des responsables d'organes de presse et journalistes sur l'impact de la crise.

Pour la plupart de ces experts, et pour relever l'importance de l'impact de la crise pré-insurrectionnelle sur la liberté d'expression de presse, on a souvent invoqué l'influence démesurée du champ politique dans le traitement de l'information dont la manifestation la plus criarde et fortement critiquable est la perturbation de la hiérarchie des nouvelles.

« Les dictats des puissants prennent le pas sur l'intérêt public. De ce fait, les considérations normatives étaient ouvertement ignorées et pour l'expert, lorsque les normes sont ignorées on parle de recul », (entrevue 11).

« Les médias publics étaient au service du gouvernement et du parti majoritaire. C'était très perceptible au point que les travailleurs eux-mêmes se sont plaints de la situation. En plus, ils subissaient une sorte de censure de leur production. La hiérarchie administrative s'ingérait dans le traitement de l'information », (entrevue 14).

« J'ai vécu la situation de l'intérieur. J'ai vu que la plupart des journalistes ne faisaient que résister à des pressions des politiques, des patrons. Le sit-in de juin 2013 et juillet 2014, ont été organisés pour soutenir une journaliste qui a titré sur le syndicat des journalistes eux-mêmes et contre les immixtions. », (Entrevue 18).

Mais le recul de liberté, c'est également l'accroissement du culte de la personnalité, particulièrement celui du Président du Faso et de ses proches, les pratiques et politiques divisionnistes de certains directeurs qui, à chaque fois qu'un responsable change, s'en suit une reconfiguration dans laquelle « les puissants d'hier deviennent les pauvres du moment ».

« Pour toute question touchant la maison présidentielle, que ce soit le referendum, le sénat et autres sujets associés, on note des reculs de liberté, sur ces sujets dit sensibles. Ces reculs de liberté, ce sont entre autres : les affectations, les changements de poste, l'exclusion des missions dites juteuses, les sanctions officielles qui sont des sanctions non dites et en pareil cas, les journalistes restent dans les vestiaires dépourvues de tâches, ce sont donc des évictions déguisées et qui n'entraînent pas d'action ou de réactions de solidarité professionnelle de la part de ses propres confrères » (entrevue 10).

« Il y'a des menaces sur les journalistes et la période a vu la recrudescence des procès contre les journalistes. Pas moins de quatre médias ont été convoqués et plus grave, ce sont les cambriolages et les saccages des sièges de médias. Ça par contre c'est un phénomène nouveau pour nous », (entrevue 12).

3.5.3 Impacts plutôt positifs de la crise sur la liberté de presse

L'impact de la crise n'est pas seulement négatif en ce sens que l'on peut considérer que le fait que les autorités de l'époque se sont entêtées, a provoqué comme une sorte de sursaut quasi national pour une forte résistance. Dans ce contexte, les leaders politiques, les citoyens, les activistes de la société civile étaient de plus en plus nombreux et s'exprimaient de plus en plus dans les médias sans crainte. Concomitamment, il était de plus en plus difficile d'empêcher les gens de s'exprimer. La presse a été perçue comme étant le socle même de la démocratie en ce sens que sans une presse libre qui s'exprime on ne peut parler de démocratie.

Au regard de certains constats et autres manifestations, on peut accepter avec certains analystes qu'il y a eu liberté de presse au cours des années couvertes par l'étude. Elle (la liberté de presse) était manifestement visible. Il y avait des journaux avec des points de vue contradictoires. Il y en avait qui soutenait le pouvoir et d'autre non. Il y'avait aussi la contribution de personnes qui ne sont pas des journalistes mais qui donnaient leur points de vue par écrit, et sur les radios. On note également qu'il y'avait de nombreuses émissions interactives au cours desquelles, des personnes prenaient la parole et s'exprimaient en toute liberté. Pour toutes ses raisons, ce journaliste interviewé conclu en ces termes : « Je pense qu'il y'avait quand même la liberté de presse même s'il y avait quelques contraintes et entraves », (entrevue 7).

En faisant un exercice d'auto-évaluation de la situation de crise et de son impact sur la liberté de presse, les responsables d'organes et les journalistes ont cité des faits très positifs liés à la crise qui ont redynamisé la presse et peuvent témoigner aussi d'un impact plutôt positif de la crise sur la liberté de presse (tableau n°42).

Tableau 42 : Résultats de l'évaluation de l'impact positif de la crise sur les medias

Impact positif de la crise	Responsable	Journaliste	Ensemble
Emergence de nouvelles publications	74,47%	83,78%	78,57%
Augmentation du nombre tirages	72,34%	75,68%	73,81%
Sur-sollicitation des journalistes et des rédactions	89,36%	75,68%	83,33%
Amélioration de la qualité	53,19%	43,24%	48,81%
Dégradation de la qualité du traitement de l'information	38,30%	40,54%	39,29%

En effet, ces personnes estiment qu'avec la crise, il y'a eu la sur-sollicitation des rédactions (83,33%), de nouvelles parutions (78,57%) et l'augmentation du tirage (73,81%). Ces faits ont pu avoir des conséquences sur la qualité de la production selon 39,29 % qui disent qu'il y a eu dégradation; 49% des professionnels rencontrés estiment au contraire qu'il y a eu amélioration de la qualité.

3.6 MESURES ET ACTIONS PERTINENTES A METTRE EN ŒUVRE

Le code de l'information et la convention collective sont les principaux textes régissant la liberté de presse au Burkina. Malgré l'existence de ces textes, certaines insuffisances et contraintes vécues par les professionnels des médias ne permettent pas de jouir pleinement de ces libertés. Ainsi, les entreprises de presse en majorité malgré leur bonne foi, n'arrivent pas à honorer leurs engagements en termes de traitement salarial de leur personnel conformément à l'esprit de la lettre de la convention collective.

Par ailleurs, les sont victimes de diverses formes de violences et d'entraves visant à restreindre les libertés dont ils sont bénéficiaires ; ces violences et entraves à l'encontre de la liberté de presse ont été exacerbées au cours des 2 dernières années (2013 et 2014) à cause de la situation sociopolitique particulière qu'a connu le pays. C'est pourquoi, des mesures et dispositions nouvelles doivent être prises pour préserver et améliorer l'expression libre des médias au Burkina. Pour ce faire, l'implication de plusieurs acteurs s'avère nécessaire pour accompagner les actions et mesures recommandées pour améliorer la liberté de presse qui sont proposées dans les lignes qui suivent. Des actions de sensibilisation et d'éducation doivent être entreprises pour informer ou renforcer les connaissances des gouvernants et des gouvernés sur le fonctionnement et le rôle de la presse dans une démocratie. Spécifiquement, au niveau de chaque acteur, les actions suivantes pourraient être envisagées :

Cadre juridique et législatif,

- Revoir la fiscalité des entreprises de presse pour qu'elle soit moins pesante sur les budgets ;
- Actualiser les lois et règlement pour les mettre en cohérence avec les préoccupations du corps social ;
- Créer un statut pour les médias de service public en leur accordant plus d'autonomie par rapport à leur Ministère de tutelle ;
- Statuer et faire appliquer les modalités d'accès aux sources d'informations ;
- Dépénaliser les délits de presse ;
- Relire des textes du CSC (mode de désignation des membres et délivrance de la carte de presse).
- Réglementer les médias en ligne en mettant en place un cadre législatif adapté ;

Autorités politiques,

- Respecter et faire respecter des règles d'équilibre de l'information (dans la publicité aussi) ;
- Faciliter l'accès des sources d'information aux professionnels des médias ;
- Augmentation substantiel de la subvention aux médias privés.

Public

- Sensibiliser les consommateurs sur le fonctionnement de médias et le rôle de la liberté de la presse dans une démocratie.
- Soutenir les professionnels de presse dans l'exercice de leur métier.

Professionnels des médias

- Former les acteurs politiques à la compréhension du rôle de la presse dans une démocratie

- Veiller aux respects des règles et normes éthiques et déontologique particulièrement pour ce qui concerne l'équilibre de l'information;
- Revaloriser les traitements salariaux pour réduire la dépendance ;
- Travailler à mettre en œuvre de façon effective la convention collective ;
- Renforcer les compétences du personnel pour le respect de l'éthique et la déontologie.

4 CONCLUSION

Au terme de cette étude et au regard même de la complexité du thème traité, il est quasiment difficile d'avoir une conclusion toute tranchée et absolue qui consisterait à dire qu'il y'a eu liberté ou qu'il n'y a pas eu liberté de presse au Burkina Faso entre 2013 et 2014. Il y'a eu sans doute des avancées mais aussi des défis persistants parce qu'existant avant la période couverte par l'étude et sans doute des stigmates de la crise sociopolitique qui a atteint un point culminant au cours de l'année 2014.

Lorsque l'on parle des avancées en matière de liberté de la presse, on invoque le plus souvent, dicit certains, « dynamisme médiatique caractérisé par le professionnalisme de plus en plus remarquable et l'augmentation des titres », l'existence et le fonctionnement plutôt satisfaisant de l'Observatoire burkinabè des médias (OBM) chargé de l'autorégulation, et le maintien du dialogue avec l'autorité.

Pour ce qui concerne les défis, on retiendra la nécessité de relire le code de l'information dans la perspective de dépenaliser les délits de presse, de l'accès à l'information et aussi la nécessité de l'adapter à l'évolution actuelle de l'environnement médiatique.

Il y a aussi le fait que les promoteurs d'entreprises de presse souhaitent un allègement de la fiscalité et de la taxation douanière sur les équipements et les matières premières importées afin de leur permettre d'assumer leur mission de services publics.

En effet, ces promoteurs et autres éditeurs évoluent dans un environnement austère qui influence la qualité des services et limite la liberté de presse. Dans un tel environnement, les journalistes peuvent être conduits à « vendre » leurs plumes aux plus offrants.

De même qu'au sein des différents organes de la presse privée, il est nécessaire que les dispositions soient prises afin que la mise en œuvre de la convention collective soit effective. Cela permettra de mettre les journalistes dans de meilleures conditions de travail et d'exercice de travail et sans doute d'assurer une libre pratique du métier.

Au niveau des organes publics, il apparaît la nécessité de reformer le statut même de ces organes. En effet, leur statut actuel pose problème et serait la cause d'un certain nombre de griefs comme l'immixtion et la partialité dans le traitement et la diffusion de l'information.

Concernant les autorités politiques, ils se doivent de comprendre le rôle du journaliste dans le débat public. Ce rôle est incompris et serait à l'origine de nombreux comportements et attitudes défavorables à la pratique du métier par les journalistes et à la manifestation de la vérité.

Enfin, pour le grand public, la question de l'éducation aux médias reste un défi à relever. Cette éducation permettra non seulement d'améliorer leur capacité à mieux comprendre les medias, leur rôle et leur importance dans l'enracinement de la démocratie au Burkina Faso.

Table des matières

SOMMAIRE	2
TABLES DES ILLUSTRATIONS	3
1 INTRODUCTION	4
2 CADRE METHODOLOGIQUE	4
2.1 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE	4
2.1.1 OBJECTIF GENERAL DE L'ETUDE	4
2.1.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES	5
2.1.3 RESULTATS ATTENDUS	5
2.2 QUESTIONS DE RECHERCHE	5
2.3 METHODES, TECHNIQUES, OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	6
2.3.1 CARACTERISTIQUE DE LA METHODOLOGIE GLOBALE	6
2.3.2 TYPE D'ETUDE, NATURE ET SOURCE DE DONNEES	6
2.3.2.1 Type d'étude	6
2.3.2.2 Nature et source de données	6
2.3.3 TECHNIQUE ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	6
2.3.3.1 Revue documentaire	7
2.3.3.2 Remplissage d'une grille d'identification et de caractérisation des médias	7
2.3.3.3 Administration d'un questionnaire auprès d'un groupe de journalistes et de responsables d'organes de presse	7
2.3.3.4 Enquête par questionnaire auprès de la population générale	7
2.3.3.5 Entrevues qualitatives individuelles et de groupes	7
2.3.4 PLAN D'ECHANTILLONNAGE	7
2.3.4.1 Echantillonnage pour les enquêtes quantitatives	7
2.3.4.1.1 Echantillon pour l'enquête auprès d'un groupe de journalistes et de responsables d'organes de presse	8
2.3.4.1.2 Echantillon pour l'enquête CAP dans la population générale	10
2.3.4.2 Echantillonnage pour l'enquête qualitative	10
2.4 TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES	11
2.4.1 TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES QUALITATIVES	11
2.4.2 TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES QUANTITATIVES	11
3 RESULTATS	12
3.1 CARACTERISATION DES DIFFERENTS MEDIAS PRESENTS AU BURKINA : TABLEAU GENERAL	12
3.1.1 DONNEES GENERALES PRODUITES PAR LE CSC	12
3.1.2 DONNEES PRODUITES AU COURS DE L'ENQUETE	13
3.1.2.1 Profil du responsable d'entreprise de presse	14
3.1.2.2 Profil de l'entreprise	14
3.2 CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE DES JOURNALISTES DANS LES MEDIAS ET LEURS CONSEQUENCES SUR LA LIBERTE DE LA PRESSE	15
3.2.1 LOGISTIQUE ET MOYEN DE TRAVAIL DISPONIBLE	16
3.2.2 POSSESSION DE LA CARTE DE PRESSE	17
3.2.3 TRAITEMENT SALARIAL	18
	52

3.3 MANIFESTATIONS, VIOLATIONS ET FORMES DE VIOLENCES EN MATIERE DE LIBERTE DE PRESSE AU BURKINA FASO ENTRE 2013 ET 2014	21
3.3.1 VUE D'ENSEMBLE ET PERCEPTION DE LA LIBERTE DE PRESSE AU BURKINA FASO	21
3.3.1.1 Vue d'ensemble	21
3.3.2 MANIFESTATIONS ET EVOLUTION DE LA LIBERTE DE LA PRESSE	22
3.3.2.1 Principales manifestations	22
3.3.2.2 Evolution de la liberté de la presse en 2013-2014	24
3.3.3 FORMES ET ACTES RECURRENENTS DE VIOLATION DE LA LIBERTE DE LA PRESSE AU BURKINA EN 2013 -2014	25
3.3.3.1 Formes de violences subies recensées à partir du site web du CNP NZ	25
3.3.3.2 Formes de violences subies en 2013-2014	26
3.3.3.2.1 Menaces et intimidations des journalistes	27
3.3.3.2.2 Violences physiques	28
3.3.3.2.3 Sanctions	30
3.3.3.2.4 Emprisonnement/ interpellation	31
3.3.3.3 Entraves à la liberté de presse	33
3.3.3.3.1 Censure et autocensure	34
3.3.3.3.2 Menaces, plaintes et corruption	35
3.3.3.3.3 Accès aux sources d'information	35
3.3.3.3.4 Insuffisance de compétences	36
3.4 SITUATION SPECIFIQUE DE LA PRESSE EN LIGNE ET IMPACTS SUR LA LIBERTE DE PRESSE	37
3.4.1 L'AVENEMENT ET LA MANIFESTATION DE LA PRESSE EN LIGNE DANS L'ESPACE MEDIATIQUE	37
3.4.2 LES USAGES ET LE ROLE DES ESPACES DE LIBRE EXPRESSION PAR LE PUBLIC ENQUETE	39
3.4.2.1 Renforcement du débat démocratique et de la libre expression	39
3.4.2.2 Renforcement de liberté de la presse à partir des libertés individuelles	40
3.4.2.3 Renforcement de la qualité du travail au sein des organes de presse et des rédactions	42
3.4.2.4 Renforcement du travail et du rôle des journalistes	42
3.4.2.5 Adaptation des organes de presse et des journalistes à la dynamique informationnelle	43
3.5 CRISE SOCIOPOLITIQUE PRE-INSURRECTIONNELLE ET IMPACTS SUR LA PRESSE	46
3.5.1 EVENEMENTS ET FAITS MARQUANTS DANS L'ENVIRONNEMENT DES MEDIAS EN 2013-2014	46
3.5.2 IMPACTS PLUTOT NEGATIFS DE LA CRISE SUR LA LIBERTE DE PRESSE	46
3.5.3 IMPACTS PLUTOT POSITIFS DE LA CRISE SUR LA LIBERTE DE PRESSE	49
3.6 MESURES ET ACTIONS PERTINENTES A METTRE EN ŒUVRE	50
4 CONCLUSION	51
TABLE DES MATIERES	52
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	54
DOCUMENTS DE TRAVAIL ET LIVRES	54
PRESSE ECRITE	54
WEBOGRAPHIE	55

Références bibliographiques

Documents de travail et livres

- AJB, SEP, MBDHP, Institut Panos. *Recueil de textes juridiques et règlementaires relatifs à la presse et aux médias du Burkina Faso*
- Assemblée des Députés du Peuple, 1993. *Code de l'information au Burkina Faso, ADP-Burkina Faso*.
- Association des Journalistes du Burkina, 2002. *Aide-mémoire du journaliste burkinabé en période électorale, AJB*.
- Béatrice DAMIBA, 2012. Communication au cours du panel sur les limites des prérogatives du législateur en matière de presse écrite. *Séminaire sur « les défis et les enjeux de la régulation de la presse écrite », Cotonou 24,25 et 26 avril 2012*.
- Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, 2011. *Déclaration de Bamako : impunité, justice et droits de l'homme en Afrique de l'Ouest, UNOWA*.
- Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, 2002. *Résolution sur l'Adoption de la Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique*
- Conseil Supérieur de la Communication, 2005. *Les médias et les élections, CSC-Burkina Faso*
- Conseil Supérieur de la Communication. *Comprendre les règles régissant le secteur de la communication au Burkina Faso, CSC-Burkina Faso*
- Conseil Supérieur de la Communication. *Guide du régulateur des médias - comprendre les mécanismes de régulation et les procédures applicables devant le Conseil supérieur de la communication, CSC-Burkina Faso*.
- Conseil Supérieur de la Communication. *Les médias et les élections : guide pratique à l'adresse des journalistes, CSC-Burkina Faso*.
- Daniel JUNQUA. *La liberté de la presse. Un combat toujours actuel, Les essentiels Milan PP 64*
- Observatoire Burkinabè des Médias. *Charte du journaliste burkinabé, OBM*.
- Observatoire Burkinabè des Médias. *Gestion d'une radio associative ou communautaire, OBM*.
- Organisation de l'Unité Africaine, 1981. *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, OUA*.
- Victor SANOU. *L'encadrement juridique de la liberté de presse : le problème de la dépenalisation du délit de presse*, Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES), *document de travail N° 21*.

Presse écrite

Plusieurs parutions au cours de l'année 2013 et 2014 des titres de presse suivant :

- L'Observateur paalga
- Le Pays
- Sidwaya
- L'Evènement
- L'Opinion

Ajouter d'autres titres de journaux

Webographie

www.lobervateur.bf

www.lepays.bf

www.zoodomail.com

www.lefasonet.bf

www.fasozine.com

<http://fr.wikipedia.org>